

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. MICHEL ALLAIRE commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE POSTE JEAN-JACQUES-ARCHAMBAULT À 735-120 kV
DANS LANAUDIÈRE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 30 juillet 2025 à 13 h 30
1408, route 125, Sainte-Julienne
Salle Michel-Grégoire

et via Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 30 JUILLET 2025

MOT DU PRÉSIDENT	1
SUIVI DES QUESTIONS EN SUSPENS	2

PRÉSENTATION DE LA MRC

Mme Anne-Pierre Charlot	27
-------------------------------	----

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION	30
M. ALAIN DRAINVILLE	38
M. ALEXANDRE RICHARD	44
Mme ODETTE SARRAZIN	59
M. ANDRÉ DALLAIRE.....	65

PAUSE

REPRISE

Mme CONSTANCE DUROCHER	72
M. JEAN-MARC LAMBERT.....	100
Mme LOUISE MORAND	118

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JUILLET 2025 À 19 H

SÉANCE DU 30 JUILLET 2025
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bienvenue à cette deuxième et avant-dernière séance de l'audience publique sur le projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière. « Avant-dernière » veut dire que nous allons siéger une dernière fois ce soir à partir de 7 h. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence ainsi que celles qui suivent nos séances sur le Web.

10 Quelques mots de rappel seulement par rapport au discours d'hier, je ne répéterai pas ce qui a été dit parce que c'est trop long, mais l'essentiel : si vous avez l'intention de présenter un mémoire ou d'exprimer verbalement votre opinion en séance, dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique, vous avez jusqu'au 12 août à midi pour vous inscrire en remplissant le formulaire *Je parle à la commission*. Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier sur le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à contacter monsieur Giroux, le coordonnateur du secrétariat de la commission, ou encore Véronique Beaulieu, qui est notre conseillère en communication, qui sont

15 tous les deux situés à la table d'accueil.

20 Concernant le dépôt des documents écrits, vous devrez nous transmettre votre mémoire, commentaire ou image commentée en remplissant les formulaires prévus à cet effet sur le site Web du BAPE, dans les pages du dossier, avant le 20 août prochain à midi, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive avant que vous ne le présentiez.

Maintenant, je tiens à rappeler les règles de procédure en audience.

25 Je demande aux participants et participantes d'éviter les longs préambules dans leurs questions, peut-être avec un effort plus soutenu qu'hier.

30 Deux questions par intervention. Contrairement à hier, il y avait une question, que je n'ai jamais

réussi à appliquer finalement. Deux questions par intervention sont permises. Vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions au cours de la séance si le temps le permet.

35

Et toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées. Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés.

40

Avant d'ouvrir le registre et d'inviter la première personne à venir poser ses questions, je souhaite vérifier d'abord auprès de l'initiatrice s'il y a des nouveaux documents déposés ou s'il y a des réponses à des questions en suspens.

Alors, Madame Khodamorad.

45

SUIVI DES QUESTIONS EN SUSPENS

50

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, Monsieur le Président. En fait, nous avons déposé à présent la... l'allocution, la présentation de l'allocution qui a été faite hier. Nous avons aussi déposé les diapos visuelles qu'on a partagées avec vous hier, ainsi que la trajectoire en efficacité énergétique. Donc, ces trois documents-là ont été déposés depuis hier.

55

Nous avons aussi les réponses aux questions d'hier, si... Donc, je vais y aller tout de suite. Premièrement, j'aimerais juste amener une précision à votre première question qui était sur le niveau de... le Plan de mise en œuvre 2035, qui était dans les réponses qu'on vous avait fournies aux questions. En fait, ça aurait dû lire « Plan de mise en œuvre 2025-2030 », qui fait partie du Plan d'une économie verte 2030.

60

Et si vous permettez, je pourrais juste vous partager avec tous les différents plans qui sont en... qui sont présentement en vigueur, dont le Plan pour une économie verte, le Plan de mise en

65 œuvre 2025-2030 et le Plan d'action 2035. Je peux vous partager juste rapidement avec tous, juste pour amener les précisions sur ces différents plans-là qui existent.

LE PRÉSIDENT :

70 Ah, très bien. Mais en fait, nous allons vous demander ce soir de faire une présentation.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

O.K.

75

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous pourriez garder ça pour ce soir.

80 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

85

Et si jamais il y a une modification de la réponse que vous nous avez déjà transmise, je vous demande d'envoyer une page additionnelle qu'on mettra en annexe, une espèce de correctif ou précision, on l'appellera comme on veut, mais c'est surtout pour donner l'heure juste et à la commission et aux citoyens.

90

Mme HARMONY KHODAMORAD :

95

Parfait. Parfait. Donc, si je continue, en fait, nous avons... nous pourrions tout de suite passer à... nous avons un spécialiste en ligne, madame Myriam Hudon, qui est cheffe prévision de la demande, qui va répondre à deux des questions qui ont été posées en égard au gain en efficacité énergétique applicable à la région de Lanaudière, et la question sur la prévision de la croissance

annuelle du 1,4 %.

LE PRÉSIDENT :

100

D'accord, excellent.

Mme MYRIAM HUDON :

105

Donc, bonjour à tous. Myriam Hudon, cheffe prévision de la demande.

Alors, concernant la question sur l'impact des modifications de la norme VZE que le gouvernement a annoncée dernièrement, premièrement, c'est quand même tout récent, donc c'est une estimation préliminaire qu'on a faite du côté d'Hydro-Québec.

110

Je tiens également à préciser qu'effectivement, le gouvernement a réduit quelque peu ses objectifs en termes de réduction de GES pour l'électrification des transports, mais la norme VZE demeure quand même très contraignante.

115

Donc, dans le fond, ça vise encore une électrification complète du parc automobile. C'est légèrement décalé dans le temps. Et notamment parce qu'on va permettre, pour l'atteinte de la cible, des véhicules qui étaient exclus jusqu'à présent, là, à savoir les véhicules hybrides non rechargeables et puis certains véhicules hybrides aussi avec faible autonomie.

120

Donc, une fois que...

LE PRÉSIDENT :

125

Excusez-moi.

Mme MYRIAM HUDON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

130

Si vous permettez, pour permettre aux citoyens de suivre, « VZE », c'est « véhicules zéro émission ».

Mme MYRIAM HUDON :

135

Exact, oui.

LE PRÉSIDENT :

140

Et donc, mais si je comprends bien, avec la... les nouvelles modifications qui ont été faites, il y a eu un assouplissement pour les hybrides, non?

Mme MYRIAM HUDON :

145

Exactement. Donc...

LE PRÉSIDENT :

150

Très bien.

Mme MYRIAM HUDON :

155

... maintenant, les hybrides... jusqu'à présent, seuls les hybrides à forte autonomie étaient admissibles. Maintenant, on admet aussi les hybrides à plus faible autonomie, donc en bas de 80... Pardon?

LE PRÉSIDENT :

160

Non, allez-y, allez-y.

Mme MYRIAM HUDON :

165 Oui, oui, c'est ça. Et puis on admet également aussi les hybrides qui sont non rechargeables. On accorde donc certains points. La norme VZE, c'est que ça donne des pénalités aux constructeurs automobiles qui continuent à mettre sur... en vente des véhicules qui sont pollués.

LE PRÉSIDENT :

170 Donc, ceci entraîne un effort moins important pour Hydro-Québec?

Mme MYRIAM HUDON :

175 Légèrement, effectivement. C'est variable dans le temps. On a estimé que, d'un point de vue provincial, l'impact maximal devrait être atteint à l'horizon 2035. Donc, ça serait à peu près une réduction de l'ordre de 10 % à l'échelle provinciale de ce qu'on avait prévu en termes d'électrification des transports.

180 On a fait rapidement une estimation pour la région de Lanaudière en fonction de ce qu'on prévoyait comme électrification des transports, et puis ça serait au maximum à l'horizon 2035. Donc, ça serait une réduction de la prévision de l'ordre de 9 mégawatts.

LE PRÉSIDENT :

185 Et donc, le 50 % pour Lanaudière, il deviendrait quoi? 50 %? Il reste 50 %?

Mme MYRIAM HUDON :

Le 50 %, vous faites référence à 50 % de la croissance était due à...

190 **LE PRÉSIDENT :**

Non, le...

Mme MYRIAM HUDON :

195 ... l'électrification des transports?

LE PRÉSIDENT :

200 Non, c'est parce qu'hier, madame Khodamorad a présenté une planche pour dire que c'est 1...
l'effort pour Lanaudière, c'est 1,7.

Mme MYRIAM HUDON :

205 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et pour, de façon plus spécifique pour la décarbonation...

210 **Mme MYRIAM HUDON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

215 ... il y a à peu près 50 %. Alors, je vous demande, 50 % de ce 1,7, je vous demande si ce
50 % est maintenu ou abaissé pour Lanaudière.

Mme MYRIAM HUDON :

220 Il est légèrement abaissé, mais c'est très...

225 **LE PRÉSIDENT :**

À combien?

230 **Mme MYRIAM HUDON :**

... marginal, là. Ça reste quand même... Je n'ai pas fait...

LE PRÉSIDENT :

235 Ça gravite autour...

Mme MYRIAM HUDON :

240 ... le calcul spécifiquement pour... Je peux vous revenir sur... en termes de proportion de la croissance pour Lanaudière, là. Je ne l'avais pas calculé...

LE PRÉSIDENT :

245 Si c'est en termes de...

Mme MYRIAM HUDON :

... de cette façon-là.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Si c'est en termes de décimales, on n'a pas...

255 **Mme MYRIAM HUDON :**

Oui, c'est en termes de décimales. Oui.

LE PRÉSIDENT :

De décimales?

260

Mme MYRIAM HUDON :

Oui.

265

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas besoin de faire la correction, alors.

Mme MYRIAM HUDON :

270

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

275

Je m'excuse de vous avoir interrompu, là. J'aime mieux...

Mme MYRIAM HUDON :

Il n'y a aucun souci.

280

LE PRÉSIDENT :

... clarifier les choses au fur et à mesure. Merci.

285

Mme MYRIAM HUDON :

Il n'y a aucun souci.

290

Et puis, sur l'autre question, sur combien d'efficacité énergétique était... est considérée dans la région de Lanaudière, donc, rapidement, O.K., comment on intègre l'efficacité énergétique dans nos prévisions régionales, c'est qu'on a... on part de nos données historiques, on ramène ça en consommation unitaire. Donc, on sait combien, en moyenne, un ménage résidentiel consomme aujourd'hui.

295

LE PRÉSIDENT :

« Données historiques » veut dire quelle année?

300

Mme MYRIAM HUDON :

Quand on regarde...

305

LE PRÉSIDENT :

À partir de quelle année?

310

Mme MYRIAM HUDON :

Bien, on regarde dans les dernières années, là. Mettons les cinq dernières années ou...

315

LE PRÉSIDENT :

C'est cinq ans?

320

Mme MYRIAM HUDON :

Ou on part de notre année, la dernière année réelle, mettons, avant de partir la prévision.

LE PRÉSIDENT :

Dans le cadre du dossier qui nous intéresse, vous êtes partis de quelle année?

325 **Mme MYRIAM HUDON :**

2024.

LE PRÉSIDENT :

330

De 2024. Très bien.

Mme MYRIAM HUDON :

335

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Et vous couvrez jusqu'à?

340

Mme MYRIAM HUDON :

En termes de prévision?

345

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme MYRIAM HUDON :

350

C'est un horizon de 15 ans.

LE PRÉSIDENT :

355 15 ans. Très bien.

Mme MYRIAM HUDON :

360 Donc, on part de l'année 2024. Par la suite, on modélise cette consommation unitaire en fonction de quels équipements vont être installés chez les ménages, l'amélioration de l'intensité énergétique de ces équipements-là. Donc, équipements de chauffage, équipements pour l'eau chaude, l'éclairage, climatisation, puis les autres usages. Et puis on prend en compte l'amélioration inhérente qui vient avec l'amélioration des différentes technologies.

365 On pose une hypothèse aussi sur les nouveaux abonnements, à savoir, est-ce que ça va être plus... Là, on se base sur les prévisions de mise en chantier. Donc, est-ce que ça va être plus des condos, des maisons ou des duplex, par exemple, qui vont être construits?

370 Et puis, on rajoute également les efforts qu'Hydro-Québec fait en efficacité énergétique, ainsi que les efforts des différents paliers de gouvernement, le gouvernement du Québec et puis le gouvernement du Canada également, qui ont des programmes en efficacité énergétique.

375 Donc, on modélise l'amélioration de la consommation sur une base unitaire de l'ensemble des ménages.

LE PRÉSIDENT :

380 Et comme la conversion du mazout à l'électricité a récemment été... a récemment cessé, en fait, pas baissé, mais cessé, est-ce que vous avez évalué l'impact de cette cessation sur vos besoins énergétiques?

Mme MYRIAM HUDON :

Vous avez dit la cessation de la conversion?

385

LE PRÉSIDENT :

De la subvention.

390

Mme MYRIAM HUDON :

De la...

395

LE PRÉSIDENT :

Mais je peux vérifier si...

400

Mme MYRIAM HUDON :

Oui, on prend...

405

LE PRÉSIDENT :

Vous avez l'air surpris. Enfin, vous m'avez suivi?

410

Mme MYRIAM HUDON :

Oui, oui. On prend en compte les différentes politiques gouvernementales sur l'évolution des...
du taux de conversion des ménages.

415

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous aimeriez ajouter?

Mme MYRIAM HUDON :

Est-ce que ça répond à l'ensemble des questions qui m'étaient adressées?

LE PRÉSIDENT :

Moi, je suis satisfait, Madame.

420

Mme MYRIAM HUDON :

Oui? Parfait.

425

LE PRÉSIDENT :

Oui.

430

Mme MYRIAM HUDON :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

435

Merci à vous. Alors, Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

440

Oui, en fait, juste une dernière précision sur ce que madame Hudon vient de dire. C'est qu'il faut préciser que l'efficacité énergétique n'est pas sur le même ordre de grandeur que celui qui déclenche le projet. Et que les efforts nécessaires pour l'annuler seraient vraiment, vraiment de grandeur.

LE PRÉSIDENT :

445

Nous avons très bien compris le message hier.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

450

Parfait. Parfait. Alors, à ce point-ci, il y avait une dernière question que vous aviez adressée hier concernant les mesures déployées par Hydro...

LE PRÉSIDENT :

455

Ah, mais c'est le temps de répondre...

Mme HARMONY KHODAMORAD :

460

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... à ces questions.

465

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Donc, on... j'inviterais madame Kathia Lavoie à venir répondre sur ce... cette question-là.

470

LE PRÉSIDENT :

Chaque fois qu'on vous... que votre collègue vous appelle, vous avez... Moi, j'accorde beaucoup d'importance au visage. Votre visage exprime quelque chose que je vais dire en mots, « pas encore une fois ». Mais peut-être que j'ai totalement tort, là, mais...

475

Mme KATHIA LAVOIE :

Non, non. Désolée si je donne cette impression-là.

480

Bon. Donc, pour répondre à votre question d'hier... Bien, d'abord, bonjour. Bonjour, Monsieur

le Président. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Pour répondre à la question d'hier sur quelle mesure est la plus performante, bon, au Québec, là où la consommation est la plus grande, c'est vraiment le chauffage. C'est qu'au niveau de la clientèle résidentielle, la mesure la plus efficace, c'est la thermopompe. Elle est plus efficace, trois fois plus efficace que des thermostats.

485

Donc, ceci dit, on offre aussi chez Hydro-Québec des thermostats intelligents gratuitement à l'ensemble des citoyens ou propriétaires. C'est...

LE PRÉSIDENT :

490

C'est bon. Comment vous encouragez l'utilisation et l'achat des thermopompes? Est-ce que...

Mme KATHIA LAVOIE :

495

Il y a un programme...

LE PRÉSIDENT :

... vous avez un programme?

500

Mme KATHIA LAVOIE :

... de financement qui peut...

505

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous dire quelques lignes là-dessus?

Mme KATHIA LAVOIE :

510

Oui, c'est un programme de financement, donc, en fait, bien, quand quelqu'un veut acheter une thermopompe.

515 D'abord, sur notre site Internet, il y a l'ensemble de l'information qui est disponible pour choisir, par exemple, un installateur. Donc, t'sais, pour être sûr que la personne, elle est qualifiée.

On a aussi toutes les thermopompes qui sont admissibles à notre programme, puis ça vous assure aussi d'avoir une installation, là, qui va être d'un niveau de performance suffisante, puis aussi adaptée à notre température, là. On le sait, le climat ici peut aller... ça peut être très froid l'hiver.

520 Et puis là, selon l'installation que vous choisissez, bien, il y a une proportion du montant qui va vous être remboursé par Hydro-Québec. C'est assez facile, là, vous allez en ligne, vous répondez à deux, trois questions, puis il y a un remboursement qui va vous être envoyé.

LE PRÉSIDENT :

525 C'est quoi la fourchette du remboursement par rapport au prix?

Mme KATHIA LAVOIE :

530 Ça peut aller jusqu'à 6 300 \$ pour les plus grosses thermopompes, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

535 Mais la fourchette, ça serait 6 300, et la plus basse, ça serait?

Mme KATHIA LAVOIE :

540 La plus basse, je ne sais pas. Je dirais en moyenne 1 000, 1 500 \$, là, quelque chose comme ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K., puis avec la thermopompe, avec l'installation, le prix moyen serait?

545 **Mme KATHIA LAVOIE :**

Le prix moyen, je ne l'ai pas. Il va falloir que j'aïlle...

550 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, je voulais juste savoir c'est quoi le...

Mme KATHIA LAVOIE :

555 Parce que ça dépend vraiment. T'sais, comme à Montréal, les bâtiments, ils sont collés, ce qui fait que l'installation, il peut y avoir des frais supplémentaires. Ça se met sur le toit. Puis ça, c'est... Tandis qu'en banlieue, où les résidences c'est des bungalows, bien, c'est beaucoup plus facile.

LE PRÉSIDENT :

560 Je comprends.

Mme KATHIA LAVOIE :

565 Les frais d'installation sont moins élevés. Fait que c'est difficile pour moi...

LE PRÉSIDENT :

570 Mais quelqu'un qui irait sur votre site en donnant ces spécifications pourrait avoir une appréciation du coût global?

Mme KATHIA LAVOIE :

575 Oui. Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

580

Mme KATHIA LAVOIE :

Oui. Pardon? Oui, si on peut l'afficher, le site, à l'écran...

585

LE PRÉSIDENT :

Non, non, ça va.

Mme KATHIA LAVOIE :

590

Non? O.K.

LE PRÉSIDENT :

595

Et avez-vous une idée de la fréquentation de ce site-là?

Mme KATHIA LAVOIE :

Je n'ai pas les données avec moi, là. Si vous voulez...

600

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

605

Mme KATHIA LAVOIE :

... on peut vous les fournir.

LE PRÉSIDENT :

610

Ce n'est pas essentiel. C'était juste une simple curiosité.

Mme KATHIA LAVOIE :

615

En fait, nous, ce qu'on s'efforce de faire, c'est de le publiciser. Donc, c'est de l'information, on va inviter des gens sur la facturation à le faire. Il y a des annonces aussi publicitaires, il y a des campagnes marketing sur les médias sociaux. Fait que nous, ce qu'on s'efforce de faire, c'est de le faire savoir, en fait, à l'ensemble des citoyens que c'est disponible.

620

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Très bien.

Mme KATHIA LAVOIE :

625

O.K. Pour les thermostats intelligents, en fait, ce que ça aide, ça aide à moins consommer, mais selon votre routine. Je vais donner un exemple. Il y a beaucoup de gens qui sont en garde partagée, par exemple. Bien, ça permet de s'installer une routine où une fois aux deux semaines, bien, la température va baisser dans les chambres qui sont concernées. Donc, ça, c'est très factuel. Donc, ça évite de chauffer, par exemple, des pièces qui sont inoccupées.

630

Ça peut aussi permettre de gérer la pointe. On demande un effort aux citoyens l'hiver pour diminuer la pointe. On leur demande de baisser leur consommation. Fait que c'est des... aussi des outils technologiques, là, qui facilitent cette adaptation-là qu'on demande.

635

Donc, toute cette information-là est disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec. Ça, c'est pour les clients résidentiels.

640

Pour le commercial, bien, c'est sensiblement la même chose, là, c'est aussi le chauffage. Donc, c'est à peu près les mêmes solutions. La thermopompe reste la... le moyen le plus efficace.

Pour l'industriel, là, le chauffage est aussi... Je vais prendre mes notes parce que je veux utiliser le vocabulaire adéquat. Mais le chauffage, c'est aussi une des principales sources, là, de consommation, et aussi les procédures utilisées par les industries.

645 Fait que là, c'est un peu comme je le disais hier : le diagnostic devient vraiment important pour voir comment le client industriel consomme. Donc, on fait une analyse rigoureuse de la consommation, puis là, on va appliquer des procédés industriels qui vont être optimisés, donc moins énergivores.

650 La plus connue, c'est probablement la récupération de chaleur. Des fois, les industries vont... leur procédé va produire énormément de chaleur, ce qui fait qu'on va essayer d'installer des technologies qui vont permettre de récupérer cette chaleur-là pour chauffer les bâtiments.

655 Donc, c'est ça, c'est vraiment encore l'idée, là, de réduire la consommation énergétique à la source le plus possible. Fait que peu importe le secteur, c'est vraiment le diagnostic, t'sais, qui est important, puis de choisir la bonne mesure en fonction de ce diagnostic.

LE PRÉSIDENT :

660 Merci, Madame.

C'est tout, Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

665 Oui, ça faisait le tour des questions.

LE PRÉSIDENT :

670 Très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

675 Du côté des personnes-ressources, Monsieur Guimond?

M. MICHEL GUIMOND :

680 Oui, merci. Donc, on n'a pas de document qui est déposé supplémentaire, mais on aurait une réponse à une question qui a été... qu'on a pris en délibéré par la suite.

685 Donc, je vais la lire juste pour m'assurer d'utiliser le bon vocabulaire encore une fois :
« *Existe-t-il au ministère des incitatifs, donc actions, programmes, plans ou autres, qui permettraient de réduire la consommation d'électricité à l'échelle de la population ou d'un point de vue plus individuel? »* »

Donc, pour répondre à cette question-là, je vais transférer à Camille Lacroix-Pageau, de la Direction de l'efficacité énergétique et de la décarbonation.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Mme CAMILLE LACROIX-PAGEAU :

695 Oui, donc, Camille Lacroix-Pageau, spécialiste en changements climatiques à la Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique. Donc, bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire.

700 Effectivement, c'était juste un petit rappel, un petit complément d'information à la question qui avait été posée hier par rapport au niveau des citoyens, comment ils peuvent agir pour opter... pour faire des actions concrètes en sobriété et efficacité énergétique.

Fait qu'effectivement, dans notre Plan de mise en œuvre 2025-2030, il y a des programmes

705 qui sont existants, je pense notamment à... au programme Chauffez vert que vous avez mentionné
un peu par rapport au retrait des appareils au mazout, mais il y a aussi une portion de conversion
des appareils au gaz naturel et électricité qui est prévue dans ce programme-là.

710 Il y a d'autres programmes, notamment Rénoclimat, Éconologis et Novoclimat. Je peux
peut-être vous transférer le lien du site du gouvernement qui, justement, qui donne des liens directs
à ces programmes-là qui sont disponibles pour la population pour soutenir la conversion, l'efficacité
et la sobriété énergétique dans les bâtiments.

LE PRÉSIDENT :

715 Oui, s'il vous plaît.

Mme CAMILLE LACROIX-PAGEAU :

720 Oui?

LE PRÉSIDENT :

725 Oui, oui.

Mme CAMILLE LACROIX-PAGEAU :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

730 Vous pouvez l'envoyer.

Mme CAMILLE LACROIX-PAGEAU :

735 Bien oui, il n'y a pas de problème.

740 Puis aussi, je voulais juste faire un rappel que dans notre Plan de mise en œuvre 2025-2030, il y a aussi tout un axe, le troisième axe qui est vraiment dédié à la transformation de la société et à l'économie. Je pense notamment à un programme que... qui a eu une bonification cette année, Accélérer la transition climatique locale, le programme ATCL. Probablement, la MRC doivent être au courant, puisqu'il y a plus de 101 MRC et autres organisations qui ont signé une entente pour élaborer un plan climat à l'échelle de la MRC.

745 Donc, c'est vraiment d'autres mesures qui vont venir directement toucher les citoyens pour les sensibiliser à changer leurs comportements.

LE PRÉSIDENT :

750 Merci, Madame.

Mme CAMILLE LACROIX-PAGEAU :

Ça me fait plaisir.

755 **LE PRÉSIDENT :**

C'est tout, Monsieur Guimond? Oui? Alors...

M. MICHEL GUIMOND :

760 Oui, c'est tout pour nous.

LE PRÉSIDENT :

765 Madame Charlot?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

770

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Donc, nous avons deux questions en suspens hier.

775

La première était par rapport aux chiffres sur la croissance démographique, que vous vouliez qu'on retourne un peu à nos devoirs. Donc, ça a été fait. Le dernier chiffre sur Statistique Québec, par exemple, demande... bien, démontre une projection de 2021 à 2051, donc on a une décennie en plus ici, et la projection serait une croissance de 35,8 % de la population sur ces trois décennies-là. Donc, le document que je vous avais déposé a été corrigé à cet effet et a été remis à monsieur Giroux ce matin.

780

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

785

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Ensuite, vous m'aviez posé également la question, puisque j'avais nommé le fait que nous avons une limitation en termes de développement économique du fait que la ressource énergétique était limitée.

790

Donc, ce n'est pas une information de notre part. Dans le fond, ce n'est pas une question que nous avons posée à Hydro-Québec, c'est Hydro-Québec qui nous a rencontrés à trois reprises et qui a stipulé, donc, cette information-là dans les rencontres.

795

Nous avons une rencontre le 6 mai 2021, qui a été faite en virtuel avec la Table des préfets et différentes MRC concomitantes à la nôtre, avec à l'époque le préfet monsieur Pierre LaSalle et notre ancienne directrice générale, qui était madame Line Laporte. Donc là, il s'agirait de... du sujet du défi du réseau de transport, et donc il avait été stipulé lors de la rencontre qu'on avait une limite sur le réseau.

800

Le 7 septembre 2022, avec le préfet actuel, monsieur Patrick Massé et notre directeur général à la MRC, Nicolas Rousseau, il aurait été sujet dans le fond du projet Jean-Jacques-Archambault, avec un rappel encore là de la limite du réseau.

805 Et dernièrement, le 14 juillet dernier, une rencontre a été faite avec notre département de développement économique, où encore là, il a été question encore de la limite du réseau. Madame Marie-Annick Gariépy, ici présente en tant que représentante d'Hydro-Québec, était présente à ces différentes rencontres. Donc, si vous voudriez des informations complémentaires suite à cette conversation avec notre organisation, je pourrai vous référer à elle.

810

Donc, ça répond pas mal aux questions que vous m'aviez posées hier.

LE PRÉSIDENT :

815

Très bien, merci. Monsieur Morin, finalement.

M. JÉRÔME MORIN :

À moins de me tromper, je n'avais pas de questions en suspens au niveau de la municipalité.

820

LE PRÉSIDENT :

825

Très bien, merci. Alors, avant... Merci à tous et à toutes. Avant d'ouvrir le registre et d'inviter la première personne à venir poser ses questions, je souhaiterais inviter la MRC à présenter une capsule que la commission lui avait demandé de préparer, sans nécessairement s'engager à lui permettre de la présenter, mais dans les conditions actuelles, la commission a jugé bon d'ouvrir la séance avec sa présentation.

830

Alors, Madame Charlot, je vous invite à faire votre présentation. Elle est d'une durée de deux à cinq minutes.

Pendant qu'elle se prépare, je profite pour indiquer également que ce soir, la séance de ce

835 soir va s'ouvrir sur une présentation d'Hydro-Québec qui touche une des... une réponse de cinq pages que la commission lui a déposée, et qui fera, entre autres, référence au Plan pour une économie verte, je présume, et à la transition énergétique. Alors, nous commencerons également avec cette présentation-là ce soir. Et ensuite, bien sûr, les registres seront ouverts.

Est-ce que vous êtes prête, Madame Charlot?

840

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT
PRÉSENTATION DE LA MRC

845 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

Oui, j'ai partagé mon document...

LE PRÉSIDENT :

850

D'accord.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

855 ... mais je ne sais pas si... parce que je ne le vois pas affiché à l'écran.

LE PRÉSIDENT :

860

Moi non plus.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Donc, je vais simplement essayer de repartager une nouvelle fois, ce ne sera pas long. Parfait. Donc, je vais simplement réduire. Parfait.

865 Donc, Monsieur le Président, vous m'aviez demandé, en tant que représentante de
l'organisation de la MRC, de vous présenter quelques faits sur notre territoire à propos du projet du
poste Jean-Jacques-Archambault.

870 Donc, je vais brièvement vous présenter, au niveau géographique, la situation de notre
territoire, en lien, évidemment, avec les besoins énergétiques; la projection démographique dont on
vient de parler, mais que je vais réitérer; les besoins énergétiques; on va parler du corridor de
connectivité qui existe sur le territoire de la MRC de Montcalm; nos milieux humides et forestiers;
l'aire de confinement du cerf de Virginie; et enfin, en vertu de notre schéma d'aménagement, les
différentes aires d'affectation touchées par le projet, donc, forestières et de protection.

875 Donc, notre territoire, comme on peut le voir ici, nous sommes situés sur la deuxième couronne
de Montréal. Donc, Montréal et la première couronne sont évidemment très sollicités en termes de
besoins énergétiques, ce qui fait que ça met beaucoup de pression également sur notre territoire en
tant que deuxième couronne.

880 La population, donc, tel que stipulé au début de la rencontre, notre MRC a eu une
augmentation de 2,5 % entre 2022 et 2023, ce qui a été la plus grosse forte augmentation annuelle
dans notre région. Et les projections démontrent une augmentation jusqu'à 35,8 % d'ici 2051.

885 En termes de besoins énergétiques, nous l'avons déjà stipulé hier, mais en effet, notre
développement économique va être limité – et l'est déjà, dans le fond – en termes de besoins
énergétiques. Donc, nous arrivons à saturation sur notre réseau, et tel que je l'ai mentionné tantôt,
ce sont des chiffres que nous ont apporté Hydro-Québec dans notre projection.

890 Nous avons un corridor de connectivité. Donc, l'objectif d'un corridor de connectivité, c'est de
permettre, dans le fond, d'avoir une certaine linéarité, là, au niveau de la faune et de la flore, et de
permettre d'accéder à différents milieux pour protéger la biodiversité. Donc, comme vous pouvez le
voir à l'image, notre corridor de connectivité, il se situe un peu plus au sud et ouest de notre territoire,
et le point rouge en haut, c'est le site d'implantation du poste en question. Donc, ici, on estime que
895 le risque est faible ou nul par rapport au projet d'Hydro-Québec sur notre corridor.

900 Au niveau des milieux humides et forestiers, donc nous avons ici reprojété la projection du futur poste. Donc, comme vous pouvez le voir, nous avons ce qui est en vert, là, en pointillé vert, ce sont les milieux humides, et on a laissé par transparence la canopée, donc vous devinez, le couvert forestier ici. Donc, on a à peu près les 8 hectares, là, de milieux humides qui sont touchés par l'implantation du poste.

905 Donc, évidemment, ici, on peut mentionner qu'il y a un risque pour la biodiversité. Et puis, pour le développement également au niveau forestier, on va avoir un enjeu, donc l'impact pourrait être jugé majeur à ces deux niveaux-là.

910 Au niveau de l'aire du confinement du cerf de Virginie, donc ici, il est représenté en hachures vertes, donc on voit que le poste projeté est vraiment enclavé, là, dans l'aire de confinement du cerf de Virginie. Donc, là aussi, on pourrait dire qu'il y a un impact majeur sur la protection de cette espèce.

915 Enfin, au niveau de nos aires d'affectation, donc si on se réfère à notre schéma d'aménagement, on voit que le projet est envisagé dans l'affectation forestière, et là, les usages sont autorisés pour l'implantation d'usages publics. Par contre, il est important de noter qu'au niveau de l'aire d'affectation de la protection, on autorise uniquement les activités existantes qui n'ont pas d'aspect négatif sur l'environnement, toujours en vertu de notre schéma d'aménagement.

920 Donc, ça fait le tour des questions qui m'avaient été demandées afin de vous présenter les conditions de notre MRC, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

925 Évidemment, nous aurons... nous avons beaucoup de questions. Alors, pendant que le registre... Le registre est ouvert à l'heure actuelle, vous pouvez donc dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

930 Nous prendrons, comme je l'ai indiqué, 10 inscriptions. Après quoi, il sera fermé. Lors de votre intervention, vous allez pouvoir poser deux questions.

Pour les personnes dans la salle, vous pouvez vous diriger à la table d'accueil auprès de monsieur Giroux ou de madame Beaulieu.

935 Pour les gens à distance, vous pouvez participer par visioconférence ou par téléphone en vous inscrivant avec le formulaire en ligne prévu à cet effet et accessible par la page Web du dossier, ou encore en téléphonant au 1-800-463-4732, poste 6. Je vais le répéter : 1-800-463-4732, poste 6. Par la suite, une personne de notre équipe communiquera avec vous par téléphone pour valider les détails et vous transmettre les informations relatives à votre intervention en direct.

940 Alors, pendant que l'inscription se fait au registre, je vais demander à mon collègue, monsieur Allaire, de poser quelques questions, notamment à la MRC.

945

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION

950

LE COMMISSAIRE :

955 Bonjour, tout le monde. Je ne fais pas qu'écouter, je peux aussi parler à l'occasion.

Alors, Madame Charlot, vous dites dans votre présentation que le site, le projet, fait l'objet, est identifié dans une aire – je n'ai peut-être pas les mots exacts, là –, mais forestière...

960

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Oui.

965 **LE COMMISSAIRE :**

... milieux humides...

970 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

Et de protection...

LE COMMISSAIRE :

975 ... et le cerf de Virginie.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Oui.

980 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que ces mesures-là peuvent empêcher l'implantation du site ou c'est des aires identifiées? Est-ce qu'il y a des mesures...

985

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Dans notre schéma d'aménagement, Monsieur le Commissaire, pour répondre à votre question, on a la définition d'utilité publique. Donc, dans l'utilité publique, évidemment, le fait d'avoir un réseau électrique, ça rentre dans cette définition-là. Je pourrais vous faire suivre l'extrait de notre schéma à cet effet.

990

995 Dans le fond, le... dans le schéma d'aménagement, nous avons un tableau qui répertorie toutes les utilités permises, et l'utilité publique est permise, dans le fond, dans l'aire forestière et dans l'aire de protection. Mais ce qui prévaut, c'est le texte, évidemment.

1000 Donc, dans le texte, ce que nous avons, c'est que dans les aires forestières, l'usage public est permis sans restriction. Par contre, dans les aires de protection, je vais vous lire le... l'extrait, ça va être plus facile : « *À l'intérieur de ces aires de protection, les activités existantes pourront poursuivre leurs opérations. Toutefois, ces opérations ne devront en aucun cas influencer le rendement de l'exploitation faite à des fins publiques, ni créer aucune nouvelle pollution.* »

Donc, on parle juste, dans le fond, des installations existantes...

1005 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

1010 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

... qui peuvent continuer. Il n'y a pas rien qui fait effet sur les nouvelles constructions.

LE COMMISSAIRE :

1015 O.K.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Je ne sais pas si ça répond à votre question.

1020 **LE COMMISSAIRE :**

Ça va. La deuxième va être plus claire. Donc, j'imagine que le projet est soumis à une autorisation quelconque de la part de la MRC, un certificat de conformité ou appelons-le comme...

1025 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

Oui, bien, il va falloir déposer à ce moment-là, oui, absolument...

1030 **LE COMMISSAIRE :**

Alors...

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1035 ... une autorisation.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, je... ce document-là n'a pas été émis à ce jour, le certificat de conformité?

1040 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

Pas à ma connaissance...

1045 **LE COMMISSAIRE :**

O.K.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1050 ... non. On n'a pas reçu de demande à cet effet non plus.

LE COMMISSAIRE :

1055 Le... pour ma connaissance personnelle, l'aire de confinement du cerf de Virginie, est-ce que ça a un pouvoir restrictif ou c'est de l'identification, de l'information?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1060 Je pourrais vous revenir plus précisément, mais j'aurais tendance à vous dire qu'on n'a pas...
Ça ne va pas dans la restriction, mais je vais vous revenir vraiment sur le texte de loi qui régit l'aire
de confinement. C'est une aire qui est déterminée, mais il n'y a rien à l'effet d'empêcher de la
construction. Il y a même dans le périmètre urbain, là, des choses qui se sont développées...

LE COMMISSAIRE :

1065 O.K.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1070 ... dans cette aire-là. Mais si vous voulez, j'ai monsieur Philippe Goupil qui est, dans le fond,
une personne-ressource à la MRC, qui est aménagiste, qui pourrait peut-être répondre à cette
question.

LE COMMISSAIRE :

1075 Allez-y.

M. PHILIPPE GOUPIL :

1080 Bonjour. Philippe Goupil, chef de projet en aménagement du territoire à la MRC de Montcalm.

Pour répondre à la question sur le cerf de Virginie, on n'a pas de disposition spécifique au
niveau du schéma. On couvre un peu plus sur le document complémentaire en lien avec les
héronnières, donc on a des dispositions applicables en lien avec ça.

1085 Le cerf de Virginie, on a... c'est plus de... on l'affiche sur une annexe du schéma, donc les
municipalités sont libres de mettre des dispositions plus sévères pour leur territoire respectif. Donc,
voilà.

LE COMMISSAIRE :

1090

O.K., merci.

Je poserais un peu les mêmes questions à monsieur Morin, pour la municipalité, concernant des aires spécifiques au projet. Est-ce que le projet est permis actuellement? Est-ce que ça entraînera des modifications ou quoi que ce soit?

1095

M. JÉRÔME MORIN :

Bien, en fait, pour la grille de zonage de la zone principale où est projeté le projet, il y aurait en effet une modification à faire, mais qui serait en concordance avec le schéma, vu que l'usage public est autorisé dans cette affectation-là. Donc, ça ne serait pas une problématique.

1100

En termes d'aire de confinement du cerf de Virginie, dans le fond, nous, ce qui est exigé dans la réglementation, c'est de présenter un rapport sur l'impact et les mesures d'atténuation possibles dans le cadre du projet. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est absolument restrictif. C'est qu'on demande qu'il y ait des atténuations, en fait, là, dans le cadre des projets qui sont implantés dans l'aire du ravage du cerf.

1105

LE COMMISSAIRE :

1110

O.K. Donc, même comme ça demande une modification réglementaire qui n'est pas encore faite, donc il n'y a pas de permis, certificat, quoi que ce soit qui a été émis à ce jour?

M. JÉRÔME MORIN :

1115

Non. C'est une procédure qui dure environ trois à quatre mois, dans le fond, nous, quand il faut faire une modification réglementaire avec l'approbation de la MRC. Donc, ce n'est pas quelque chose qui pourrait retarder le projet, mais c'est sûr qu'il faut faire cette modification-là.

1120

LE COMMISSAIRE :

Merci. Le... si on change vers le couvert forestier du territoire, est-ce qu'il existe des données sur l'évolution du couvert forestier?

1125

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

À notre connaissance, on n'a pas d'historique, là, sur l'évolution...

1130

LE COMMISSAIRE :

Avez-vous un pourcentage actuellement? Qu'est-ce que ça représente, le couvert forestier?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1135

Je pourrais vous revenir avec le chiffre exact, là, je ne veux pas vous dire...

LE COMMISSAIRE :

1140

O.K.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

... une bêtise. Donc, je vais vous revenir là-dessus, absolument.

1145

LE COMMISSAIRE :

C'est surtout dans l'esprit de voir l'impact du projet de déboisement de 43 hectares sur...

1150

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Dans le fond, ce que vous voulez, c'est le pourcentage de canopées au niveau de notre

territoire complet de la MRC?

1155 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, pour voir...

1160 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

C'est ça, O.K.

LE COMMISSAIRE :

1165 ... pour voir, au niveau régional, l'impact du déboisement de 43 hectares qui est proposé dans le projet.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1170 C'est parfait. J'ai très bien compris la question. Merci.

LE COMMISSAIRE :

1175 Oui. O.K. Donc, les avis, c'est beau. Puis il y avait une notion aussi de protection pour les puits. Est-ce que... Je ne peux pas... Je n'ai pas remarqué si ça venait d'une... de la MRC ou de la municipalité, mais il y avait, et je voudrais savoir si le projet est dans cette zone-là qui avait fait l'objet de protection pour les puits.

M. JÉRÔME MORIN :

1180 Bien, en fait, nous, c'est identifié dans les affectations de la municipalité, mais ça découle du schéma d'aménagement. C'est la partie dont madame Charlot mentionnait tantôt, là, qui est la petite pointe au sud du projet.

1185 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

1190 **M. JÉRÔME MORIN :**

C'est une affectation de conservation. En fait, c'est qu'il y a des puits d'alimentation de la municipalité de Saint-Jacques qui se retrouvent dans ce territoire-là. Donc, c'est leur aire de protection hydrologique.

1195 **LE COMMISSAIRE :**

Merci. Merci.

1200 Alors, maintenant, on va procéder à la première question. Je demanderais à monsieur Drainville de s'approcher, Alain Drainville.

M. ALAIN DRAINVILLE

1205 **LE PRÉSIDENT :**

1210 Par le fait même, même si nous n'avons pas atteint 10, nous allons fermer le registre, puisque nous avons, nous également, plusieurs questions. S'il y a une situation extrême qui exige une inscription additionnelle, bien sûr, je vais être assez souple pour l'accepter.

Allez-y, Monsieur.

1215 **M. ALAIN DRAINVILLE :**

Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. J'aimerais savoir si la construction

du projet de poste de Jean-Jacques-Archambault, en vue de fournir l'électricité à la région de Lanaudière, est un prétexte pour assurer des grands... les grands centres de consommation.

1220 En effet, Hydro-Québec, dans son document sur la Vallée-du-Saint-Laurent, mentionne que ce projet permettra d'accroître la capacité des transports de lignes existantes, d'assurer l'alimentation des grands centres de consommation – puis je ne pense pas que dans la région de Lanaudière, il y ait de grands centres de consommation – et d'améliorer la fiabilité du réseau au niveau des événements météorologiques de plus en plus intenses.

1225 Hier, nous avons entendu une spécialiste nous mentionner qu'Hydro-Québec voulait inciter les Québécois à participer aux efforts d'économie, et en même temps, elle veut accroître sa capacité à fournir les grands centres de consommation. Est-ce qu'Hydro-Québec ne se contredit pas un peu? C'est ma première question.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous répéter juste la fin?

1235 **M. ALAIN DRAINVILLE :**

Oui. À partir de... Hier, nous avons entendu une spécialiste...

LE PRÉSIDENT :

1240 Oui.

M. ALAIN DRAINVILLE :

1245 ... nous mentionner qu'Hydro-Québec voulait inciter les Québécois à participer aux efforts d'économie, d'économie d'électricité...

LE PRÉSIDENT :

1250

Oui, oui.

M. ALAIN DRAINVILLE :

1255

... puis tout ça, mais en même temps, il y a un projet qui s'en vient pour augmenter la quantité d'énergie disponible pour les grands centres de consommation, qui, selon moi, ne seront pas dans Lanaudière.

LE PRÉSIDENT :

1260

Mais elle est où, la question?

M. ALAIN DRAINVILLE :

1265

C'est de savoir : est-ce qu'il n'y a pas contradiction...

LE PRÉSIDENT :

1270

D'accord.

M. ALAIN DRAINVILLE :

... au niveau de ces deux...

1275

LE PRÉSIDENT :

D'accord. De ces deux objectifs.

1280

M. ALAIN DRAINVILLE :

Oui.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Khodamorad, est-ce qu'il y a une contradiction? Si non, pourquoi? Si oui, pourquoi?

1290 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

En fait, il n'y a pas de contradiction. C'est deux éléments distincts. Je peux... on peut vous parler un petit peu des... au niveau des objectifs distincts, là, un peu plus en large, là. Si vous me permettez, je vais passer la parole à Silvia pour cet aspect-là.

1295

Mme SILVIA PRAJESCU :

Oui, bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Donc, en effet, comme ma collègue Harmony le mentionnait, il n'y a pas de contradiction. Donc, comme nous l'avons mentionné hier, le poste Jean-Jacques-Archambault vise à transformer l'électricité, donc de 135 kilovolts vers un niveau de tension de 120 kilovolts.

1300

Donc, ce rôle de transformation, ce rôle de... en quelque sorte, sortie d'autoroute, comme on peut le dire dans des termes plus simples, donc, servira à avoir justement une sortie d'autoroute pour le centre et le nord de Lanaudière.

1305

Donc, vu sa localisation, le poste Jean-Jacques-Archambault étant localisé plus dans le centre de Lanaudière, ce n'est pas possible pour ce poste de transformation, vu la distance géographique, d'alimenter les centres de consommation qui sont situés plus proche de Montréal.

1310

Donc, c'est vraiment un poste de transformation qui va servir à la région de Lanaudière, compte tenu des déclencheurs desquels on a parlé hier, donc le dépassement de la capacité déjà

du réseau alimentant la région de Lanaudière.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

1320 Je profite de votre question. Dans l'étude d'impact, il y a quelque chose qui est assez confondante, qu'en tout cas, j'aimerais que vous la clarifiez. Vous avez indiqué que la... vous procédez à une reconfiguration qui peut amener des interruptions des exportations. Qu'est-ce que vous sous-entendez? Une option d'interruption aussi d'électricité chez vos clients.

1325 Si vous voulez, la page, je peux vous la dire, là, mais c'est une affirmation qu'honnêtement, j'ai eu beaucoup de difficulté à comprendre. J'ai demandé à des collègues qui ont eu la même difficulté. Alors, on s'est dit : on va la clarifier en séance.

Merci. Alors, on me souffle dans le télésouffleur : PR3.1, page 2-9. Si vous... si vous n'êtes pas au courant, je vais vous la laisser, vous laisser méditer là-dessus, puis on reprendra après la pause pour cette question-là.

1330 Votre deuxième question...

M. ALAIN DRAINVILLE :

Oui.

1335

LE PRÉSIDENT :

... Monsieur Drainville?

1340 **M. ALAIN DRAINVILLE :**

Merci. Dernièrement, dans le journal *La Presse*, on pouvait lire : « *Les retards se multiplient dans le plus important chantier informatique d'Hydro-Québec. Prévus il y a deux ans, la livraison de la plateforme qui doit orchestrer l'ensemble de la production et du transport d'électricité est*

1345 *repoussée à 2027, a appris La Presse. Les dépassements de coûts anticipés atteignent maintenant 75 millions de dollars, mais Hydro-Québec assure ne "pas avoir perdu le contrôle". »*

1350 Ce que je voulais savoir, c'est : est-ce que le projet du poste Jean-Jacques-Archambault vise à compenser la plateforme de gestion du transport et de la production qui accuse des retards importants? Puis je voulais mentionner que c'est Ulysse Bergeron de *La Presse*, le 23 juillet dernier. Et est-ce que les impacts sur la population du projet de Vallée-du-Saint-Laurent, qui sert aussi à... servirait aussi à compenser ces retards informatiques?

LE PRÉSIDENT :

1355 Alors, Madame Khodamorad.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1360 Je vais vous revenir sur cette question-là. Je ne serai pas en mesure de répondre tout de suite.

LE PRÉSIDENT :

1365 D'accord. Peut-être après la pause aussi...

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui.

1370 **M. ALAIN DRAINVILLE :**

O.K., merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1375 ... Monsieur Drainville.

M. ALAIN DRAINVILLE :

Merci.

1380

LE PRÉSIDENT :

Mais je vous en prie. Monsieur Alexandre Richard.

1385

M. ALEXANDRE RICHARD

M. ALEXANDRE RICHARD :

1390

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1395

Bonjour, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1400

Donc, je vais y aller avec ma première question. Suite à la tournée Vision énergie, une consultation sur les scénarios énergétiques est prévue vers la fin 2025 ou début 2026, lorsque les analyses d'impact et les travaux de modélisation seront réalisés. Donc, c'est ce qui est inscrit sur le site, là, Vision énergie, consultation qui est en cours, en fait.

1405

Donc, comme on a vu hier, bien, je pense que monsieur Guimond et monsieur Gagné nous ont expliqué que les experts par rapport à ça, c'était le MEIE, qui sont d'ailleurs les initiateurs, là, de cet exercice.

Puis j'ai cru comprendre, d'après ce qu'on a eu comme... hier comme explication, que du côté

1410

du MELCCFP, c'était plus les experts au niveau de la... je crois que c'est le QDDISC, là, la partie qui s'occupe des... de la réduction ou de l'efficacité énergétique ou je ne sais trop, c'est séparé en deux.

Ma question, c'est...

1415

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous juste me dire c'est quoi l'acronyme parce que...

1420

M. ALEXANDRE RICHARD :

QDDISC.

1425

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais ça veut dire quoi, l'acronyme?

1430

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bien, en fait, c'est dans le plan climat. C'est inscrit que c'est les experts du MELCCFP qui ont pondu le plan climat.

1435

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Guimond, pourriez-vous me dire c'est quoi cet acronyme?

1440

M. MICHEL GUIMOND :

Oh, c'est une très bonne question. On va vous revenir avec la réponse.

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est les auteurs du plan climat, en fait, je... Le dossier que je vous ai envoyé ce matin, là.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Je voulais juste... Non, mais je ne l'ai pas lu encore, là, mais je voulais juste comprendre c'est quoi cet acronyme, c'est tout.

1450 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est... en fait, sous toute réserve, c'est une équipe qui est à l'interne du MELCCFP, qui ont prévu les... le plan climat, en fait, qui est à venir par... qui va être pondu aussi par les MRC et les municipalités.

1455

Donc, en gros, pour en venir directement à ma question, je ne veux pas trop faire de détours, mais vu que ce n'est pas clair, là, qui qui s'occupe de la production puis qui qui s'occupe de la réduction, ça me semble être séparé, puis que le plan climat, il est en cours, bien, ma question, c'est : considérant l'importance stratégique du poste Jean-Jacques-Archambault pour l'alimentation projetée de la boucle métropolitaine et de la région de Lanaudière, là, il y a comme trois problématiques qui se chevauchent, bien, le MEIE peut-il déposer l'avancement à ce jour des analyses d'impact et les travaux de modélisation, incluant les données et les méthodologies choisies pour l'exercice?

1460

1465

En gros, on en a parlé hier, on n'a pas eu de réponse. Je crois que c'est le MEIE qui *drive* le – excusez mon anglicisme –, mais qui *drive* le... qui pilote ça. Donc, en gros, on aimerait ça avoir... par exercice de transparence, encore une fois, on en a parlé hier. Peut-être que le MEIE n'utilise pas les mêmes données que le MELCCFP. Peut-être que ce n'est pas du tout les mêmes qu'Hydro-Québec, si c'est des banques de données qui sont différentes.

1470

Comme vous avez pu constater, là, j'ai envoyé, peut-être que vous n'avez pas encore... pris encore connaissance, mais j'ai envoyé quatre documents ce matin. Puis dans ce document-là, bien,

il y a un document qui a été pondue, là, par HEC pour expliquer un peu la consommation énergétique par région. Puis à la fin, il y a une carte, puis ça vient du MEIE.

1475

Donc, on comprend qu'Hydro a leur carte, le MELCCFP ont probablement leur carte, le MEIE ont leur carte. Est-ce que tout le monde se parle? C'est une question, là, en lien avec la... Les ministères se parlent-ils ensemble?

1480

T'sais, c'est... d'un côté, le MELCCFP travaille à la réduction, puis de l'autre côté, le ministère de l'Économie vise la croissance. Est-ce qu'au bout de la ligne, on va arriver à nos fins? C'est un peu ça, la question. Puis c'est quoi les méthodologies? C'est quoi les données? C'est quoi les cartes? On a besoin de viande pour pouvoir faire nos... un peu ce que j'ai expliqué hier, pour faire nos mémoires.

1485

LE PRÉSIDENT :

En fait, puisque votre question s'adresse essentiellement, sinon exclusivement au ministère de l'Énergie, *et cætera*, nous la prendrons en délibéré. Et nous pourrons, à ce moment-là, comme je l'ai indiqué hier, faire suite et l'envoyer nous-mêmes comme commission à ce ministère.

1490

M. ALEXANDRE RICHARD :

Excellent. Puis peut-être aussi pour voir le... clarifier le MELCCFP, le rôle...

1495

LE PRÉSIDENT :

On verra après.

1500

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est bon. C'est parfait.

1505

LE PRÉSIDENT :

On irait par étapes. Deuxième question?

1510

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. C'est un peu avec le même lien, là, je pense que c'est... Oui, je vais la poser, c'est ça, ma deuxième question. Si des blocs d'énergie ont été accordés par contrat... Ça s'applique autant au MEIE qu'à Hydro-Québec, en fait. Je ne suis pas très, très connaissant par rapport à... Je sais qu'ils donnent des contrats, par exemple, pour la production éolienne. Je comprends que présentement, ces contrats de production là exercent... sont les éléments déclencheurs pour créer le poste Jean-Jacques-Archambault et des lignes, O.K.? Donc, en gros, je comprends qu'il n'y a pas de l'air à avoir de limites, là. Tous les projets sont... Quand il y a un décret, il y a un parc de production éolien, par exemple, ça peut être n'importe quoi. Est-ce que...

1515

1520

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, je voudrais juste clarifier...

1525

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui.

1530

LE PRÉSIDENT :

... une chose. Je suis tout à fait conscient, mais est-ce qu'Hydro-Québec considère que les projets d'éoliennes sont des déclencheurs, ou sont des éléments avec lesquels il faut travailler, ou ce sont réellement des déclencheurs qui font que les structures ne sont plus appropriées, les puissances ne sont plus adaptées?

1535

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Je vais laisser Silvia répondre.

1540

Mme SILVIA PRAJESCU :

Bien, en fait, pour revenir au poste Jean-Jacques-Archambault, il n'y a pas de projet d'éolien ou... dans la justification du projet ou lié au projet ou à la région, là.

1545

LE PRÉSIDENT :

Mais pour le transport de l'énergie produite par des parcs éoliens.

1550

Mme SILVIA PRAJESCU :

Bien, il y a, pour chaque demande, il y a une étude qui est réalisée pour savoir quel serait l'impact de raccorder un parc éolien dépendamment des réseaux électriques qui sont disponibles à proximité. Donc, c'est vraiment au cas le cas. Chaque raccordement ou demande de raccordement nécessite une étude approfondie.

1555

LE PRÉSIDENT :

Mais alors, à quoi sert la compensation série? Vous les justifiez à partir des trois parcs éoliens.

1560

Mme SILVIA PRAJESCU :

En fait, les parcs éoliens qui ont été installés plus au nord, donc c'est... bien, ça vise un renforcement du réseau à 735 kilovolts. Donc, l'intégration de ces parcs-là ont donc diminué la fiabilité, le niveau de fiabilité attendu du réseau de... du réseau principal en dessous de ce qui est attendu. Donc, la compensation série permet de rétablir ce niveau de fiabilité. Donc, c'est la raison pour laquelle on a besoin d'installer sur la ligne 71... bien, en fait, Chamouchouane-Duvernay.

1565

LE PRÉSIDENT :

1570

En fait, je n'insiste pas tellement sur les mots, à moins qu'ils soient lourds de sens, là. « Déclencheur », pour moi, c'est lourd de sens. Est-ce que... Je le répète, puis idéalement, j'aimerais un « oui » ou un « non », mais je comprends que vous êtes... vous avez beaucoup de réponses nuancées, là, et c'est correct. Est-ce que les parcs éoliens, l'énergie produite par les parcs éoliens sont des déclencheurs qui amènent, qui contribuent à une... pas une refonte, mais à une restructuration du réseau ou du renforcement du réseau?

1575

Mme SILVIA PRAJESCU :

1580

Bien, en fait, je vais commencer une réponse en espérant que ça puisse répondre, puis sinon, je pourrais passer la parole à mes collègues qui sont spécialisés, là, sur le réseau...

LE PRÉSIDENT :

1585

Je peux vous enlever le clou sous le pied en me tournant du côté du ministère de l'Environnement, parce que normalement, je m'attends aussi à ce que lui puisse répondre à ça. Mais si vous voulez donner une réponse préliminaire, je pourrais avoir après ça l'avis du ministère.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1590

Bien, pour le réseau, donc, électrique, le réseau dans... en l'occurrence, on parle du réseau à 735 kilovolts, donc il est... il fonctionne de manière intégrée, donc il doit rester en quelque sorte en équilibre, là, sous différentes conditions d'exploitation. Donc, on peut avoir toutes sortes d'événements qui peuvent affecter la stabilité du réseau à 735 kilovolts.

1595

Et donc, dans les études d'Hydro-Québec, lorsqu'on ajoute des... soit de la production ou au fur et à mesure que la charge augmente, cette stabilité peut être, donc, mise à mal. Donc, à ce moment-là, on doit procéder à des études pour déterminer quels sont les renforcements...

1600

LE PRÉSIDENT :

Posons la question de façon absurde.

1605 **Mme SILVIA PRAJESCU :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1610

Alors, les parcs éoliens, ces parcs éoliens ont été construits grosso modo en 2016. Est-ce qu'ils peuvent servir de déclencheur pour un poste de 2025?

Mme SILVIA PRAJESCU :

1615

Tout à fait. En fait, comment le... Les études qui ont été réalisées chez Hydro-Québec ont démontré que la mise en service de ces parcs diminuait la... le niveau de fiabilité. Donc, théoriquement, il aurait fallu que la mise en service soit faite pratiquement au même moment, mais ce n'est pas toujours possible de réaliser ce genre de projet aussi rapidement, simultanément.

1620

Donc, c'est la raison pour laquelle on arrive avec l'ajout de la compensation série un peu plus tard dans l'échéancier, mais c'est important de la mettre en service justement parce que les parcs ont déjà été mis en service. Donc, il faut rétablir le niveau de fiabilité.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Et pour vous, Monsieur Guimond?

M. MICHEL GUIMOND :

1630

Oui, donc, je voudrais peut-être juste clarifier l'information que nous autres, on voulait présenter. Ce n'était pas vraiment par rapport à la justification du projet ou la structuration du réseau,

là, c'était surtout pour un peu présenter notre position, des échanges que nous, on a avec le MEIE. Donc, vraiment clarifier un peu la procédure que nous, on prend.

1635

Donc, je laisse la...

LE PRÉSIDENT :

1640

Je vous rappelle que c'est toujours apprécié quand vous parlez moins vite.

M. MICHEL GUIMOND :

1645

Parfait. Je vais essayer de faire attention. Donc, oui, donc essayer de clarifier la position que nous, on a, le ministère de l'Environnement et le MEIE.

Donc, je vais laisser la parole à Camille Lacroix-Pageau de la Direction de l'efficacité énergétique. Merci.

1650

Mme CAMILLE LACROIX-PAGEAU :

Oui. Donc, rebonjour. Là, c'est ça, j'ai entendu l'intervenant se questionner par rapport à s'il y avait des échanges entre les divers ministères, mais effectivement, c'est simplement pour confirmer qu'il y a plusieurs comités de discussions qui ont lieu entre les ministères.

1655

Donc, dès que ça touche au niveau de... des changements climatiques, soit au niveau de la notion de réduction de gaz à effet de serre, notre direction est consultée. Mais tout qu'est-ce qui est en a trait à la gestion de l'énergie, c'est une responsabilité qui appartient au MEIE.

1660

Mais si ces différents enjeux, ces différentes notions sont... viennent à s'entremêler à travers un projet, c'est sûr qu'il y a des discussions qui ont lieu entre nos différents ministères. On collabore régulièrement.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Lacroix, merci.

1670 **Mme CAMILLE LACROIX-PAGEAU :**

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1675 Alors, je vais vous laisser finir votre question. Je vous ai interrompu avec le terme que je voulais clarifier.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1680 Aucun problème, c'était très pertinent.

Donc, en gros, c'est ça, pour finir, là, c'est ça, l'idée derrière cette question-là : si des blocs d'énergie ont été accordés par contrat via l'initiateur Hydro-Québec et/ou par d'autres moyens, par le MEIE, par... je ne sais pas comment ça fonctionne, en fait, le mécanisme, là, mais est-ce que ce serait possible de déposer la liste de ces projets-là dont l'énergie transitera en totalité ou en partie par le poste Jean-Jacques-Archambault?

1685

C'est ce qu'on aimerait avoir comme information pour pouvoir en... un peu en débattre en deuxième partie, en fait, pour proposer nos...

1690 **LE PRÉSIDENT :**

Vous étiez ici hier soir. Est-ce que vous considérez que l'information avec toute la carte qui a été présentée par l'initiatrice n'est pas suffisamment éclairante? Vous voudriez qu'on reprenne cette information-là?

1695

M. ALEXANDRE RICHARD :

1700 Non, en fait, on n'a aucune... La carte qui a été présentée... Je parle un peu... Quand je parle des contrats, là, bien, on a fait un peu...

LE PRÉSIDENT :

1705 Vous parlez des contrats ou des lignes qui vont passer...

M. ALEXANDRE RICHARD :

En fait, on parle... Si des blocs d'énergie, en fait, on parle de blocs d'énergie...

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1715 ... qui sont promis ou qui sont discutés ou qui sont... C'est un peu... On venait juste de poser une question par rapport à... en fait, l'élément déclencheur qui était probablement une production. O.K., en... avant d'arriver au poste Jean-Jacques-Archambault, sa construction, l'élément déclencheur, évidemment, bien, c'est qu'il y a une demande et une offre, on est d'accord. Cette
1720 offre-là, à ce que j'en ai lu des lectures de la Régie de l'énergie, l'élément déclencheur, en fait, c'est l'offre. Il y a trop... Il y a des éoliennes qui s'ajoutent...

LE PRÉSIDENT :

1725 En fait, vous touchez à la justification du projet.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1730

Oui, oui, clairement. On est ici pour toucher à ça.

LE PRÉSIDENT :

1735

Bien, pas seulement à ça.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1740

Bien, à beaucoup d'autres aspects, mais...

LE PRÉSIDENT :

Mais je vois que depuis hier, c'est un acharnement envers la justification du projet.

1745

M. ALEXANDRE RICHARD :

1750

Bien, il faut le justifier, ce projet. Mais ma question, c'est par rapport à... Ça, c'est l'élément déclencheur. On a eu simili une réponse, là, mais bref, en tout cas, c'est inscrit dans les documents de la Régie. Mais en gros, là, par... Ça, c'est par rapport à l'élément déclencheur, mais quand on parle de promesses qui ont été faites, on s'entend, là, c'est : il y a une promesse qui a été faite pour l'élément déclencheur, il y a un parc éolien qui a été autorisé. Puis on n'avait pas la capacité du poste Jean-Jacques-Archambault, il n'est pas présent. Puis là, on dit : on dépasse les capacités.

1755

La ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île, là, qui a été faite, là, v'là pas longtemps, là, elle était supposée de tout régler les problèmes. Puis finalement, bien, elle est trop longue, ça prend une compensation série, ça nous amène au projet. C'est l'élément déclencheur.

1760

Là, ma question, c'est : tous ces éléments déclencheurs là, là, autant les MRC qui disent « On veut, par exemple, augmenter notre parc industriel », bien, c'est... Il y a un bloc d'énergie qui va être donné par je ne sais pas qui, là, c'est ma question. Le MEIE ou Hydro-Québec qui dit : « Bien, moi,

tiens, voilà, Joliette, vous demandez tant de mégawatts. Bien voilà, vous les avez, je vous les promets. » Vous les donnez, bien, je fais le poste Jean-Jacques-Archambault.

1765 Mais là, tous ces... Dans Lanaudière, là, puis aussi, peut-être qu'on s'en va plus loin vers Terrebonne, là, je ne sais pas toute l'énergie qui transite dans ce projet-là projeté, mais s'il y a des promesses qui ont été faites par le MEIE, Hydro-Québec ou je ne sais trop quelle instance qui promet l'énergie par contrat, par décret, c'est des contrats comme les mêmes contrats qu'on obtient quand on signe pour un parc éolien. Est-ce qu'il y a des contrats qui sont signés, des promesses secrètes ou publiques? Puis s'il y en a pour la région, est-ce qu'on peut les déposer? C'est ma question.

1770

LE PRÉSIDENT :

1775 Je pense que le dernier bout... Cette question-là est très, très claire. Est-ce qu'il y a des contrats qui ont été déjà signés avec des entités, avec des organismes, organisations, le ministère peut-être, par rapport à la production énergétique qui va être produite, générée par le poste?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1780 Oui, je pense qu'on a une petite réponse à ça. Je vais laisser Silvia répondre. Sinon, on va vous revenir si on n'a pas ce qu'il faut pour vous répondre.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1785 Bien, en termes des contrats, donc nous avons parlé hier d'un nouveau client qui va venir se raccorder à Saint-Michel-des-Saints. Donc, ce client-là a déjà été, en fait, est en cours de raccordement.

1790 Puis sinon, du point de vue de la prévision de la demande qu'on voyait, donc tous les petits projets qui peuvent se raccorder en cours d'année, je n'ai pas cette information-là. C'est très granulaire, là. Donc, j'imagine qu'il doit y avoir des contrats à cet effet-là. Mais des contrats de plus grande envergure, donc de 5 mégawatts et plus, on n'a pas de contrats.

1795

Donc, si je peux revenir sur la justification du projet, c'est vraiment la charge actuelle, là, qui a déjà dépassé la capacité. Donc, outre le client qui vient à Saint-Michel-des-Saints, il n'y a pas d'autres contrats, là, qui ont été signés.

LE PRÉSIDENT :

1800

Je comprends que pour l'entreprise Nouveau Monde Graphite, il y a un contrat de signé. Et ça serait, selon ma compréhension, le seul contrat qui est signé jusqu'à aujourd'hui. Vous allez en faire...

Mme SILVIA PRAJESCU :

1805

De 5 mégawatts et plus.

LE PRÉSIDENT :

1810

De 5 mégawatts et plus. Et vous allez faire la vérification incessamment. Et vous allez compléter la réponse, s'il y a lieu, après la pause.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1815

Pour les contrats de 5 mégawatts et plus.

LE PRÉSIDENT :

De 5 mégawatts...

1820

Mme SILVIA PRAJESCU :

Oui.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

... et plus. D'accord. Ça va?

1830 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Si vous permettez, il y a une... Je ne sais pas où j'ai entendu ça, mais *minimis cumulare*, ça veut dire que les petites choses se cumulent. Donc, les contrats de 5 mégawatts et moins, là, ensemble, ils peuvent générer un contrat plus gros cumulatif de plus que 5 mégawatts. Ce serait intéressant d'avoir une idée globale.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez les informations pour des contrats inférieurs à 5 mégawatts?

1840 **Mme SILVIA PRAJESCU :**

Est-ce que je peux répondre directement? Oui?

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, allez-y.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1850 Donc, en fait, c'est vraiment via la prévision du distributeur. Donc, ce qu'on voyait quand je présentais hier la prévision de la demande des projets qu'on appelle « ponctuels », qui sont un peu plus gros. Donc, par exemple, ça peut être un complexe de condos, par exemple. Donc, il faut passer par ces équipes-là pour voir qu'est-ce qui s'en vient. Mais c'est vraiment très, si je peux dire, dynamique, là, parce que c'est des projets qui sont quand même assez rapides. Donc, à chaque
1855 année, on fait une analyse des projets, là, qui seront inclus dans la prévision.

LE PRÉSIDENT :

1860 Donc, je vous demanderais d'établir la liste la plus exhaustive possible, puis je verrai ensuite avec mes collègues qu'est-ce qu'on fera, qu'est-ce qu'on va faire.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1865 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Merci beaucoup, Monsieur Richard.

1870 J'appelle maintenant madame Odette Sarrazin. Parlez au micro, s'il vous plaît.

Mme ODETTE SARRAZIN

1875 **Mme ODETTE SARRAZIN :**

Oui, excusez. C'est parce que j'ai un plan, fait que je ne sais pas si tout le monde le voit, là. C'est le poste de Lanaudière.

1880 Ma question est : le poste de Lanaudière, bien, je voulais savoir si c'est un... Parce qu'en le cherchant sur le site, je ne savais pas qu'est-ce que c'était, ce poste-là. C'est le poste de Lanaudière, est-ce que c'est un poste de transformation? Bien, par... depuis hier, j'ai compris que c'était un poste de transformation. Mais est-ce qu'il y a un lien avec la ligne... le poste Jean-Jacques-Archambault, le 735-120 kilovolts?

1885 Et puis, sur la carte, c'est qu'on montre d'où vient cette... d'où vient l'électricité au poste de Lanaudière. Parce que les flèches, elles nous pointent vers la Mauricie. Fait que donc, est-ce que

ça... En tout cas, j'ai... c'est ma question par rapport au poste de Lanaudière.

1890

LE PRÉSIDENT :

Votre question est très claire : y a-t-il un lien entre les deux postes, le poste à venir et le poste de Lanaudière?

1895

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, on va vous partager la carte du réseau de transport pour clarifier la réponse.

1900

Mme SILVIA PRAJESCU :

Donc, je ne sais pas si on peut afficher la carte. O.K., parfait.

1905

Donc, le poste de Lanaudière, c'est un poste qui est représenté par un triangle vert. C'est le niveau de tension 315 kV. Donc, c'est un poste qu'on appelle un « poste source ». Donc, c'est un poste qui transforme l'électricité de 315 à 120 kV, qui alimente après ça les lignes et les postes qui sont représentés en orange.

1910

Donc, ce poste-là, il est alimenté par le poste de la Mauricie qu'on ne voit pas, par les deux lignes qui montent vers le haut. Donc, c'est ces deux lignes-là qui amènent l'électricité vers le poste de Lanaudière. Lui, à son tour, il transforme l'électricité et il alimente tout le orange qu'on voit, là, dans le fond, tous les triangles orange, qui sont des postes qu'on appelle « satellites », donc 120 kilovolts à 25 kilovolts.

1915

Et puis donc, pour ce qui est du lien entre le poste de Lanaudière et le poste Jean-Jacques-Archambault, c'est que le poste Jean-Jacques-Archambault va donc créer une sortie d'autoroute, là, pour l'électricité. Donc, l'électricité va transiter via le poste Jean-Jacques-Archambault et alimenter les postes en orange du centre et du nord de Lanaudière, ce qui fait en sorte qu'il y a une importante partie de l'électricité, donc de la clientèle, qui ne sera plus alimentée par le poste de Lanaudière. Donc, ça fait en sorte que, bien, la limite de ce réseau-là reste

1920

la même, mais on diminue de manière quand même importante la quantité de clients qui est alimentée. Donc, on respecte à nouveau les critères de ce réseau-là.

1925 Donc, essentiellement, le poste Jean-Jacques-Archambault va alimenter, puis là, je vais les nommer, là : le poste de Magnan, qui va être juste à côté; le poste de Laurendeau; le poste de Sainte-Émélie; le poste de Provost, qu'on ne voit pas, qui est situé à Saint-Zénon; et aussi le poste de Ramezay qui est... on voit là.

1930 Donc, ces postes-là vont être alimentés via la ligne orange à 120 kilovolts par Jean-Jacques-Archambault, et les postes résiduels vont demeurer alimentés par le poste de Lanaudière. Donc, on va créer, donc, un nouveau sous-réseau par, donc, le sous... le réseau Jean-Jacques-Archambault.

LE PRÉSIDENT :

1935 Et les lignes à 25 kV continueraient à émaner du poste de Lanaudière, c'est ça?

Mme SILVIA PRAJESCU :

1940 Les lignes... donc, les lignes 25 kilovolts...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1945 **Mme SILVIA PRAJESCU :**

... ça, ce sont les lignes du réseau de...

1950 **LE PRÉSIDENT :**

De distribution.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1955 ... distribution, qu'on ne voit pas, hein, parce que...

LE PRÉSIDENT :

1960 Non, non, mais vous avez parlé tantôt que le poste va... a aussi des lignes 120 kV et 25 kV.
Donc, on ne voit pas les 25 kV sur la figure.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1965 Le poste de Lanaudière, c'est juste un poste qu'on appelle « source », qui transforme de 315 à 120, donc il n'y a pas de 25 kV.

LE PRÉSIDENT :

1970 Mais quand vous avez fait référence au 25 kV, c'était dans quelle optique?

Mme SILVIA PRAJESCU :

1975 Ce sont tous les postes orange. Eux, ils transforment l'électricité de 120 à 25, puis après ça, ils desservent chacun à leur tour une certaine portion du territoire des municipalités. On ne les voit pas, mais c'est le réseau qu'on voit sur les routes, là, quand on se promène en auto.

LE PRÉSIDENT :

1980 Bon. Parfait, merci. Madame, votre deuxième question?

Mme ODETTE SARRAZIN :

Oui. Peut-être qu'on se répète, mais en tout cas. Je... en regard du plan d'action d'Hydro-Québec, parce qu'on... en tout cas, moi, je conçois que le plan d'action Hydro-Québec a le... a un

1985 volet production, transport et distribution. Mais le poste 735-120 kilovolts ici, le poste Jean-Jacques-Archambault, c'est quoi dans tout ce grand projet-là, dans ce plan d'action là? Quel est son lien dans tout le...

LE PRÉSIDENT :

1990 Écoutez, c'est un des objectifs des questions que nous avons soulevées et posées...

Mme ODETTE SARRAZIN :

1995 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... à Hydro-Québec. Et Hydro-Québec va faire une présentation ce soir.

2000 **Mme ODETTE SARRAZIN :**

O.K.

2005 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne sais pas si vous y serez.

Mme ODETTE SARRAZIN :

2010 Oui. Oui, oui...

LE PRÉSIDENT :

2015 O.K.

Mme ODETTE SARRAZIN :

... je ne manque rien.

2020

LE PRÉSIDENT :

Donc, je pense que ces éléments-là seront couverts. Si ce ne l'était pas, bien sûr, on pourrait les prendre en note puis les clarifier.

2025

Mme ODETTE SARRAZIN :

O.K. Est-ce que j'en pose une autre ou non?

2030

LE PRÉSIDENT :

Bien, considérant...

Mme ODETTE SARRAZIN :

2035

Oui, je verrai ce soir.

LE PRÉSIDENT :

2040

Si vous voulez attendre, je n'insisterai pas, ça serait bien.

Mme ODETTE SARRAZIN :

O.K., c'est bon, à ce soir.

2045

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, j'ai monsieur Dallaire au téléphone.

Monsieur Dallaire? Bonjour, Monsieur Dallaire?

2050

M. ANDRÉ DALLAIRE

2055

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Allô?

LE PRÉSIDENT :

2060

Oui, Monsieur André Dallaire, je vous écoute. Je vous entends, donc, forcément.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

2065

Bon, parfait. Alors, moi, j'avais... comme je ne peux pas être présent, à mon grand regret, j'ai demandé à madame Constance Durocher de déposer ma question, et je l'ai mandatée pour la lire, le cas échéant. Je serai disposé, par la suite, à répondre à des questions, si jamais vous en aviez. Mais je crois que madame Durocher a le texte en main de ma question. Elle pourrait la lire, si vous n'avez pas de problème. Et puis...

2070

LE PRÉSIDENT :

Oui, elle...

2075

M. ANDRÉ DALLAIRE :

... moi, bien, j'attendrai.

2080

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Elle opine de la tête, donc je comprends qu'effectivement, elle confirme qu'elle a votre question. Elle s'approche de la table des intervenants, donc nous allons l'écouter.

2085

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Parfait.

2090

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur...

LE PRÉSIDENT :

2095

Bonjour, Madame.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2100

... le Commissaire. Voici la question de monsieur Dallaire : « *Monsieur le Président, considérant qu'au moment de clore la session d'hier soir, le 29 juillet 2025, la dame représentante d'Hydro-Québec affirmait que le total réclamé pour satisfaire la demande prévue pour la région de Joliette pour les 40 années à venir est de 1 100 mégawatts nets, nous aimerions bien pouvoir connaître les trois chiffres suivants, ainsi que, surtout, leur base de calcul : le total brut de mégawatts jugé nécessaire avant les deux soustractions suivantes; le total prévu de gains associés à leurs efforts entrepris au chapitre de l'efficacité énergétique sur 40 ans; et le total prévu de gains associés aux efforts entrepris au chapitre de la sobriété énergétique sur 40 ans.*

2105

Comment arrimer tous ces chiffres avec la déclaration d'Hydro-Québec qui parle d'économies de 3 500 mégawatts économisées d'ici 10 ans au seul poste de l'efficacité énergétique? Et la source de ce chiffre de 3 500 mégawatts, c'est à la page 10 du Plan d'action 2035. »

2110

LE PRÉSIDENT :

2115 Alors, vous êtes fidèle à vous-même, Monsieur Dallaire. Vous nous avez envoyé – et je n'aurais pas dû vous l'autoriser hier –, mais vous avez envoyé une question très tentaculaire. Bien honnêtement, je ne peux pas la prendre comme telle et la poser à Hydro-Québec.

2120 Par contre, ce que je vous offre, c'est que je vais demander à madame Durocher de la déposer immédiatement à la porte-parole d'Hydro-Québec pour qu'elle puisse s'y référer, qu'elle prépare une réponse. Si la réponse est prête en soirée ou après la pause, la réponse pourrait être donnée.

2125 Monsieur Dallaire, je ne sais pas si ce sera possible de vous rappeler, mais en tout cas, certainement, vous aurez la réponse, que nous écouterons soit aujourd'hui, cet après-midi, soit encore en soirée.

 Alors, je ne peux pas faire plus, Monsieur Dallaire...

M. ANDRÉ DALLAIRE :

2130 Si vous me... Non, ça va. Je n'irai pas plus loin, sauf de m'enquérir sur la promesse qui a été faite hier à l'effet de répondre à votre question sur l'utilisation de l'énergie présentement à Judith-Jasmin, dont on a dit que Judith-Jasmin était capable de desservir 800 000 foyers. Vous avez posé la question, en latin : « Est-ce qu'il reste du lousse, là, à Judith-Jasmin, qu'on pourrait éventuellement transférer au bénéfice de Jean-Jacques-Archambault? » On a promis la réponse. Je ne sais pas à quel point on en est dans la formulation de cette réponse.

LE PRÉSIDENT :

2140 D'accord. Alors, Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

 Oui, on a les réponses à cette question. On... je vais passer la parole à Silvia Prajescu.

2145 **Mme SILVIA PRAJESCU :**

Alors, nous allons afficher une carte pour mieux situer le réseau pour pouvoir répondre.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dallaire, j'imagine que vous n'avez pas accès à un écran actuellement?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

2155 Non. Non, mais je connais assez bien la géographie.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, d'accord. D'accord. Alors, je vais laisser Hydro-Québec continuer, alors.

2160

Mme SILVIA PRAJESCU :

Alors, hier...

2165 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Mais il y avait bien... Pour être plus pointu, est-ce que dans les 800 000 familles, vous allez desservir jusqu'à Saint-Lin-Laurentides?

2170 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

Mme SILVIA PRAJESCU :

2175

Donc, hier, nous avons eu une question concernant les postes de Duvernay et de

Judith-Jasmin. Donc, on revient aujourd'hui avec les réponses en lien avec ces deux postes-là. Ce sont des postes qui sont alimentés à 735 kilovolts.

2180 Donc, en ce qui concerne le poste de Duvernay, qu'on voit en... tout en bas dans l'écran, c'est un poste, donc, 735-315-120 kilovolts. Il est situé à Laval. On voit qu'il n'est pas proche, donc, du poste de Lanaudière, là. Il est environ à 45 km du poste de Lanaudière.

2185 Et puis, ce poste ne présente aucune surcapacité aujourd'hui. Donc, il ne pourrait pas desservir d'autres secteurs. Il est déjà... il dessert déjà près du quart de la charge de la province du Québec. Et cette charge est principalement localisée à Laval et une certaine partie de Montréal.

2190 Donc, ce ne serait pas possible. D'une part, il n'a pas la capacité; d'autre part, géographiquement, il n'est pas proche pour pouvoir résoudre les enjeux. On rappelle qu'on a des enjeux présentement à trois niveaux de tension distincts, là, donc à 120 kilovolts, à 315 kilovolts et à 735 kilovolts. On voit comment il n'est pas proche du tout, là, de... des enjeux que nous vivons.

2195 Ensuite, pour le poste Judith-Jasmin. Donc, c'est un poste à 735 kilovolts, 120 kilovolts, 25 kilovolts. Il est situé à Terrebonne. Donc, il est environ aussi, là, environ à 45 kilomètres plus au sud de Sainte-Julienne. Donc, dans ce cas-là, on regarde évidemment le réseau à 120 kilovolts parce que c'est la tension que ce poste produit. Donc, on irait plus proche du poste de Mignan.

2200 Donc, le poste de Judith-Jasmin, il alimente plusieurs municipalités qui sont à proximité et qui sont en pleine croissance. Donc, ces municipalités ont connu une croissance soutenue dans les dernières années. Donc, principalement Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville et Mascouche.

2205 C'est une source électrique qui a en effet encore de la capacité disponible puisqu'elle est nouvellement mise en service. Mais justement, elle est dédiée à l'alimentation des municipalités qui sont environnantes, qui font partie de la deuxième couronne de Montréal et qui vivent une forte croissance de leurs charges et ont leurs propres enjeux, là, de... avec les réseaux électriques avoisinants.

2210 Donc, pour alimenter le centre et le nord de Lanaudière à partir du poste de Judith-Jasmin, donc il n'y a pas de lien électrique présentement, là, donc il faudrait construire des nouvelles lignes afin de connecter la zone. Donc, cette configuration nécessiterait la construction de longues lignes à 120 kilovolts vers le nord et le centre de Lanaudière.

2215 Donc, cette configuration nécessiterait donc, engendrerait des... de l'augmentation aussi des pertes électriques sur le réseau dues justement à ces nouvelles lignes de longue... d'une longue distance. Et la solution générerait la même limitation qu'on vit présentement avec le réseau électrique à 315 kilovolts et à 120 kilovolts à Lanaudière, duquel on va en parler plus en détail, je pense, dans la présentation qu'on fera plus tard aujourd'hui. Donc, notamment, c'est la difficulté à maintenir les tensions dans les plages normales d'exploitation. C'est vraiment les deux... bien, les enjeux qu'on vit présentement à 120 kV et à 315 kV à Lanaudière.

2225 Donc, c'est un phénomène où la tension dans le réseau électrique chute soudainement et cela empêche les appareils de fonctionner normalement. C'est un phénomène qui peut provoquer des interruptions majeures de service. Donc, on évite des lignes qui sont trop longues. Et cette problématique survient lorsque la clientèle alimentée est située géographiquement trop loin de sa source d'électricité, comme ce serait le cas si on utilisait Judith-Jasmin.

2230 Donc, le poste Jean-Jacques-Archambault, si on regarde encore une fois la carte – puis on peut monter un petit peu sur la carte – permet de renforcer l'alimentation du secteur de Lanaudière de manière durable grâce à l'ajout d'une source d'électricité qui serait dédiée à cette zone-là, qui serait mieux positionnée géographiquement, et aussi localiser de façon optimale à proximité des lignes qui sont déjà là. Donc, ça évite de construire des nouvelles lignes. On vient vraiment se coller le plus proche possible des lignes existantes 735-120 kilovolts.

2235 Et aussi, bien, c'est ça, il y a aussi l'enjeu, là, du réseau en bleu, là, qu'on voit dans le coin de la carte à proximité, que lui aussi, on doit venir résoudre des enjeux de manque de capacité. Et aussi, c'est un réseau qui est très vieillissant. Et ce nouveau poste qui va être construit, qui... en tout cas, qui est projeté, là, dans la région de Lanaudière, bien, lui, il serait encore plus loin d'une source électrique. Donc, ce n'est vraiment pas optimal de considérer Judith-Jasmin pour résoudre des enjeux sur ce réseau.

2240

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

2245 Merci, Monsieur Dallaire, pour vos deux questions.

Nous allons maintenant prendre une pause de 15 minutes et nous reviendrons avec... pour poursuivre nos discussions.

2250 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Je vous remercie.

2255 **PAUSE DE QUELQUES MINUTES**

REPRISE DE LA SÉANCE

2260 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et Messieurs, nous allons poursuivre notre travail.

2265 Je tiens à vous dire que la commission avait souhaité, en début de séance, poser beaucoup plus de questions sur des enjeux qui sont toujours attachés au projet, mais qui sont en lien avec notamment la présentation de la MRC. Ce n'est pas banal que la commission ait demandé à la MRC de présenter... de faire sa présentation.

2270 Je dois avouer très candidement que nous avons échoué notre exercice. C'est qu'on espérait, en faisant ça et en posant les premières questions, que ça aurait un effet d'entraînement pour que nous puissions documenter les autres aspects périphériques à ce dossier-là.

2275

Je dis « nous n'avons pas réussi », mais ce n'est pas un échec comme tel, là, mais on est revenus à des éléments de puissance énergétique, de transition énergétique, et c'est fort bien. La commission sent que, tranquillement, nous glissons vers des informations répétitives, alors que nous avons besoin d'une information nouvelle par rapport à d'autres aspects.

2280

Nous allons donner la parole aux citoyens, c'est un incontournable. Et... mais nous allons devoir réserver une plage horaire uniquement pour la commission, pour qu'elle puisse y aller, même en rafale. Ce n'est pas souhaitable d'y aller en rafale. Nous avons énormément de questions qu'on barre au fur et à mesure que nous soumettons, mais il y a des pages entières qui ne sont pas du tout barrées, donc nous allons devoir aller en rafale.

2285

Nous allons donc, pour cet après-midi, prendre les trois personnes qui se sont inscrites. Ce soir, nous allons prendre uniquement cinq personnes, en les limitant à une seule question, ce qui devrait nous permettre de terminer nos questions à nous.

2290

En rafale, c'est moche. Souvent, il y a une coupure entre une question et l'autre, mais nous... dans les circonstances, pour le moment, nous jugeons que c'est la meilleure chose à faire.

Alors, donc, Madame Constance Durocher, c'est votre tour.

Mme CONSTANCE DUROCHER

2295

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2300

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, c'est ma question, la première. Pourquoi Hydro-Québec n'a-t-elle pas présenté les coûts cumulatifs de la destruction des milieux humides et de la perte d'habitat des espèces touchées et leurs effets sur les cultures et la biodiversité dans la comparaison économique des solutions présentées à la Régie de l'énergie dans le dossier R-4277-2024, en particulier le tableau 5, à la page 19 de 27 de la pièce B-0005?

2305 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vais commencer par une question, ensuite, je laisserai toute la place à mon collègue, monsieur Allaire.

2310 Monsieur Guimond, pourriez-vous nous dire en quelques lignes, le programme gouvernemental mis en place en matière de milieux... protection des milieux humides et hydriques, avec tout l'aspect, entre autres, compensation, réduction, *et cætera*?

M. MICHEL GUIMOND :

2315

Oui, donc, merci pour la question, Monsieur le Président.

2320 Donc, en fait, ce qui est pour la compensation, c'est réglé, en fait, avec le *Règlement sur l'activité dans les milieux humides, hydriques et sensibles*, le RCAMHH. Donc, lorsqu'il y a des impacts sur les milieux humides, il y a des contributions qui sont faites dans un fonds, donc le *Fonds de la protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État*.

2325 Donc, comment les calculs sont faits, on regarde le coût en restauration qu'on pourrait faire d'un MHH en fonction des atteintes qui sont sur le milieu humide en tant que tel et sur la région. Donc, par la suite, bien, on additionne ça à la valeur du terrain, qu'on multiplie tous ensemble avec les superficies qui sont atteintes en MHH.

LE PRÉSIDENT :

2330 Excusez-moi, mais la compensation n'est pas une fin en soi.

M. MICHEL GUIMOND :

2335 Pourriez-vous... Quelle information vous voulez avoir avec cette question?

LE PRÉSIDENT :

2340 Quelles sont les démarches que vous exigez des initiateurs et initiatrices avant d'arriver à la compensation des milieux humides?

M. MICHEL GUIMOND :

2345 Oui, merci. Donc, j'avais un peu mal compris votre question. En fait, je vais commencer par expliquer un peu la démarche globale de ce qu'on demande par rapport aux MHH.

2350 Donc, ce qu'on demande à l'initiateur, quand on reçoit un avis de projet, on leur envoie une directive. Donc, dans cette directive, on leur demande de brosser un portrait global sur les milieux humides qui se retrouvent sur leur terrain. Donc, ça, ça passe par, effectivement, des inventaires qu'ils vont aller faire sur les milieux, avec des protocoles et des méthodes qui sont standardisées, donc qui sont disponibles sur le site du ministère.

2355 Par ça, on leur demande aussi de consulter de la documentation qui est disponible sur la région. Donc, on peut penser au CDPNQ, donc le Centre de données du patrimoine naturel du Québec, le PDE, donc le Plan directeur qui vient des OBV, les organismes de bassins versants, et les PRMHH. Donc, on a une panoplie d'informations, aussi, qui sont complémentaires sur le site.

2360 Donc, avec tout ça, nous, on fait des consultations. Quand, en fait, quand on reçoit ces... toutes ces informations-là, ça va être déposé avec l'étude d'impact. Donc, nous, on va faire des consultations avec nos experts locaux, donc pour confirmer les informations qui ont été déposées. Donc, nous, on va regarder les protocoles qui ont été utilisés, les méthodes qu'ils ont faites, et surtout, les... en fait, toutes les méthodes qui sont par rapport à... les milieux, en fait, les moments où est-ce que ça a été fait. Donc, s'assurer que ça s'est fait dans les règles de l'art, aussi, par rapport aux milieux phénologiques qu'on pourrait avoir, en fonction des saisons qu'on pourrait retrouver.

2365 Donc, une fois que tout ça est fait, comme je l'ai mentionné, on fait des consultations avec nos experts. Donc, on peut penser à l'ADR, donc la Directive régionale d'analyse dans le milieu. Et on fait différentes consultations. Donc, si on a des questions, on va passer à, en fait, des questions de

documents et commentaires qui sont par rapport à ça.

2370

Donc, ça, c'est en méthode d'inventaire, donc pour avoir l'information qu'on va avoir en recevabilité, pour vraiment s'assurer que l'initiateur a brossé un portrait qui est vraiment global sur leur milieu.

2375

Donc, avec tout ça, on demande aussi qu'il utilise l'approche que nous, on demande, de « éviter-minimiser-compenser ». Donc...

LE PRÉSIDENT :

2380

Plus lent, puis dites-nous qu'est-ce que veut dire chacun de ces concepts.

M. MICHEL GUIMOND :

2385

Oui. Donc, l'approche « éviter-minimiser-compenser », c'est une approche gouvernementale. Donc, ce qu'on demande, premièrement, c'est d'éviter le plus possible les milieux humides.

2390

Donc, structurellement, par exemple, au projet de Jean-Jacques-Archambault : pourquoi est-ce que le poste a été là, c'est quoi le raisonnement, qu'il y ait des impacts sur les milieux humides, pourquoi est-ce qu'on peut ne pas le déplacer? Donc, vraiment essayer d'éviter le plus possible ces endroits-là qui ont une haute valeur écologique.

2395

Par la suite, si on considère que le poste se retrouve à cet emplacement-là, bien, de restructurer un peu le positionnement qu'on peut avoir pour minimiser les impacts qu'on va avoir sur l'environnement.

2400

Donc, si ces deux étapes-là ne sont pas réalistes, en fonction de plusieurs critères, on passe par la suite à la compensation en tant que telle. Donc, la compensation peut se faire de deux manières. Donc, on peut avoir une compensation qui est monétaire, qu'on va déposer au fond que j'ai expliqué tout à l'heure.

On peut faire aussi de la compensation par projet. Donc, l'initiateur peut prendre l'initiative de nous poser un projet que nous, on va considérer avec le régime d'autorisation ministérielle aussi. Donc, on peut faire de la compensation avec un milieu humide qui serait recréé directement.

2405 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la compensation peut se faire autrement que monétaire?

2410 **M. MICHEL GUIMOND :**

C'est ce que je viens de parler en ce moment. Donc, on peut faire de la compensation par projet aussi.

2415 **LE PRÉSIDENT :**

Mais dans le bilan que vous pouvez faire depuis que vous avez cette... instauré cette approche, quelles sont les pertes de milieux humides qui ont été... Quelles sont les superficies de milieux humides qui ont été évitées, minimisées ou compensées?

2420 Ce que je retiens, c'est... Je viens de présider une commission sur un lieu d'enfouissement technique, et le porte-parole ou la porte-parole du ministère de l'Environnement m'avait indiqué qu'il s'agit maintenant quasiment d'une pratique courante d'y aller directement vers les compensations. C'est-à-dire que l'initiateur ou l'initiatrice donne un montant d'argent que... fixé – j'ignore exactement de quelle façon – pour compenser, alors que la compensation comme telle, outre monétaire, ne se fait pas. C'est-à-dire qu'on ne... vous n'exigez plus de façon aussi rigoureuse que l'initiatrice et des milieux humides similaires dans la mesure du possible dans la même région. Est-ce que vous avez l'intention de revoir cette... votre approche?

2430 Et, surtout en présence d'Hydro-Québec – ce n'est quand même pas un petit joueur – est-ce que vous ne pouvez pas comme ministère confier à un gros joueur comme Hydro-Québec la... une responsabilité plus grande que de dire : « Bien, écoutez... » C'est très facile pour un initiateur de dire : « Combien vous voulez, 50 000? Voici les 50 000, je me lave les mains, je n'ai plus besoin de

m'inquiéter de quoi que ce soit. » C'est quoi, votre réaction, là? Est-ce qu'Hydro-Québec et les gros joueurs peuvent aller plus loin dans cette démarche de compensation?

2435

M. MICHEL GUIMOND :

Oui. Donc, pour répondre à cette question-là, je vois un peu deux volets que vous avez demandés.

2440

Pour commencer, c'était des superficies qu'on peut avoir « éviter-minimiser-compenser », là. Donc, pour ce qui est de ce premier volet-là, très honnêtement, de notre côté, c'est difficile à essayer d'internaliser ces données-là, étant donné que l'effort de, en fait, de l'approche en tant que telle, « éviter-minimiser-compenser », c'est du côté de l'initiateur.

2445

Donc, lui, ce qu'il va présenter, c'est la structuration qu'il a utilisée, donc les dessins qu'ils ont faits. Donc, nous, on n'est pas au courant de toutes les étapes qu'ils vont faire avant pour arriver à un projet qui est le plus optimisé possible. Donc, on ne peut pas vraiment vous dire si le projet se retrouvait plus dans un milieu humide que ce qu'il était en ce moment, un peu directement. Donc, nous, on a la meilleure version qui est possible par après.

2450

Pour ce qui est, par exemple, du projet Jean-Jacques-Archambault, nous avons posé des questions sur l'approche qui a été utilisée. Donc, c'est dans... ça a été déposé dans nos documents de questions et commentaires. Donc, on a posé des questions, justement, sur la structuration en tant que telle, l'approche qu'ils ont prise, pourquoi est-ce qu'on retrouvait des impacts sur les milieux humides, aussi le positionnement des chemins. Donc, on avait proposé quelques scénarios.

2455

Par rapport à ça, je veux juste préciser que nous, dans notre approche qu'on a avec la Direction des évaluations environnementales, on ne fait pas de la cocréation non plus avec les initiateurs. Donc, c'est vraiment, on présente un scénario, mais c'est plus pour imaginer l'approche que nous, on fait. Donc, physiquement, je n'ai pas de figure en ce moment à vous présenter. Je n'ai pas de pourcentage de superficie qu'on aurait peut-être évité avec tout ça.

2460

Le deuxième point que vous avez demandé, la compensation comparativement aux projets

2465 qu'on fait en compensation plus avec des projets. En fait, cette responsabilité-là, ce choix-là revient
à l'initiateur en tant que tel. Donc, nous, on est toujours là pour les accompagner. Il y a la direction,
il y a une direction qui est dédiée à ça. Donc, le projet, en fait, les différents projets qu'on peut avoir
pour la création de milieux humides, donc ces équipes-là sont disponibles aussi si l'initiateur veut les
2470 avoir. Donc, souvent, on fait des rencontres aussi préliminaires avec les initiateurs pour leur proposer
aussi ce type d'informations là.

Donc, en fait, le message que je voudrais dire, c'est vraiment, c'est l'initiateur en tant que tel
qui peut prendre le choix de prendre ces deux approches-là.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Une petite question ponctuelle et je laisse la parole à monsieur Allaire. Il y a combien dans le
fonds à l'heure actuelle?

2480 **M. MICHEL GUIMOND :**

Oh, c'est une bonne question. Je pense que ça, je vais la prendre en délibéré puis je vais vous
donner l'information. Donc, en fait, le fonds en tant que tel est quand même utilisé. Donc, il y a
plusieurs projets de compensation. Les bilans en tant que tels sont disponibles. Donc, on va vous
2485 revenir avec cette information-là.

LE PRÉSIDENT :

Si c'était possible, revenez ce soir avec...

2490

M. MICHEL GUIMOND :

Oui, bien, on va faire ce qu'on peut.

2495

LE PRÉSIDENT :

... quelque chose d'assez simple.

2500

M. MICHEL GUIMOND :

Merci.

2505

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

LE COMMISSAIRE :

2510

J'ai encore... j'ai une question pour vous encore, Monsieur Guimond. L'argent qui est déposé dans ce fonds-là sert à faire des projets. Qu'est-ce qui est... avez-vous des résultats de ça? Les projets qui ont été faits, qui ont été payés à même le fonds, des superficies, des coûts par hectare, je ne sais pas, là, des données plus spécifiques, là, sur l'utilisation qui en est faite?

2515

M. MICHEL GUIMOND :

Oui. Donc, en fait, l'utilisation en tant que telle, les fonds sont redistribués à la MRC ou aux bassins versants qui sont directement touchés. Donc, c'est des organismes un peu plus local. L'idée, c'est justement d'avoir un impact sur les milieux qui ont vraiment été impactés par les différents projets qui sont arrivés. Donc, le programme est actuellement à sa deuxième édition, puis ça s'étale de mars 2023 à 2025. Donc, les projets sont en train d'être sélectionnés pour ces affaires-là.

2520

Encore une fois, pour des figures spécifiques, je vais peut-être prendre ce point-là en délibéré puis vous revenir avec un chiffre exact. Je ne voudrais pas me tromper en ce moment.

2525

LE COMMISSAIRE :

2530

O.K. Merci. Je... Donc, Madame Charlot, bonjour. Je...

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

2535

Rebonjour.

LE COMMISSAIRE :

2540

Donc, je sais que, bon, les MRC doivent faire un exercice de plan régional milieux humides et hydriques. Pouvez-vous juste nous dire où vous êtes dans votre démarche, et si elle est complétée, et si cette démarche-là comprend des aires à restaurer qui pourraient être financées par le fonds...

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

2545

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2550

... dont monsieur Guimond nous parle aussi?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

2555

Donc, dans le fond, nous, le Plan régional des milieux humides et hydriques est, pour ainsi dire, finalisé. Il nous manquait une petite donnée, là, avant de l'envoyer au ministère. En fait, on l'avait déjà envoyé, ils nous ont demandé une correction. Donc, on est vraiment en train de le finaliser. Donc, pour le moment, il n'a pas été adopté. C'est la raison pour laquelle on n'a pas pu vous le fournir comme pièce publique.

2560

Par contre, donc, au niveau des aires de compensation, je n'ai pas la donnée. Je vais peut-être pouvoir consulter mon document de travail et vous revenir ce soir, à savoir si on a quelque

chose qui est stipulé à l'intérieur du document.

Donc, ce que vous voulez savoir, vous, c'est vraiment la superficie d'aires de milieux humides, dans le fond, qui pourraient être compensées...

2565

LE COMMISSAIRE :

Bien, dans la région...

2570

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

... dans ce type de programme?

LE COMMISSAIRE :

2575

Si vous avez... Comme il y a un programme qui peut financer ce genre de projet de restauration ou de rétablissement de milieux humides, bien, avez-vous déjà, comme, des endroits, des listes...

2580

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Bien, moi, je vous dirais... Oui, dans notre plan, nous avons, dans le fond, des plans d'action. Nous avons répertorié nos milieux humides en fonction de trois niveaux de priorisation. Ce que je peux avancer comme information, c'est que les milieux humides qui sont touchés ici par le projet sont de niveau 2. Donc, la priorisation de niveau 2, c'est tout ce qui est utilisation durable et restauration.

2585

Donc, utilisation durable, dans le fond, c'est ce qui inclut l'aménagement durable des ressources biologiques. Donc, on parle de forêt et d'agriculture, par exemple. Donc, c'est un aménagement durable ou la mise en place de valeurs durables. Et au niveau de la restauration, c'est de rétablir un caractère plus naturel de l'écosystème qui a été soit dégradé ou artificialisé, de manière à ce qu'il retourne à des fonctions plus écologiques.

2590

2595 Donc, je vous dirais que les milieux touchés présentement par le projet, là, on parle des 8 hectares de milieux humides, vont être dans cet... de ce niveau de priorisation.

2600 En effet, dans le plan, plus loin, dans notre plan d'action, on peut soit restaurer, soit conserver nos milieux humides. Puis là, bien, le plan d'action va découler en fonction du choix qu'on va faire. Ça dépend toujours aussi du budget, évidemment, que le ministère nous alloue pour effectuer tout notre plan d'action.

Donc, j'espère que ça répond à votre question.

LE COMMISSAIRE :

2605 Oui.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

2610 Parfait.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que c'est la MRC qui va entreprendre la restauration? Et il y aura...

2615 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

2620 Oui. Alors, dans le fond, il y a deux volets. Dans le Plan régional des milieux humides et hydriques, les fonds sont uniquement pour de la conservation. Ça, c'est important. Il y a un autre plan, si je ne m'abuse – là, je me tourne un peu vers mes collègues du ministère – qui est alloué spécifiquement à de la restauration de milieux humides. Donc, il y a quand même une différence entre les deux.

Mais en effet, le plan d'action qui est proposé dans un PRMHH peut disposer de, mettons, 40 actions. On s'entend qu'il est impossible de réaliser les 40 à court terme avec le budget qui nous est

2625 alloué. Donc, c'est à la charge de la MRC de choisir les projets qu'elle veut mettre de l'avant. Et c'est des choses qui sont en cours présentement.

Donc, je vous dirais que présentement, on est plus dans de la protection et de la sensibilisation citoyenne, là, dans nos projets à court terme sur les milieux humides et hydriques.

2630

LE COMMISSAIRE :

Avez-vous une idée de l'enveloppe qui serait dédiée à la MRC ou...?

2635

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

L'enveloppe est pas mal égale, je vous dirais, dans toutes les MRC. C'est quelque chose qui est public. On est... je vous redonnerai le chiffre exact, mais on est dans le 230 000 \$ à peu près. C'est étalé sur un plan de trois ans, mais je pourrais vous revenir avec le chiffre exact. C'est une enveloppe qui a été distribuée, comme je vous dis, de manière très équilibrée, là, dans toutes les MRC.

2640

LE COMMISSAIRE :

2645

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Pour Hydro-Québec, qu'est-ce qui vous a motivé à contribuer à... de façon à compenser finalement la perte de milieux humides plutôt que d'y aller avec un projet?

2650

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Merci. Je vais passer la question à Cédric Chenevier, chargé de projet en environnement.

2655

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2660

M. CÉDRIC CHENEVIER :

Oui, bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire.

2665

Bien, en fait, Hydro-Québec considère que le ministère, via son enveloppe, est à même... est mieux outillé pour réaliser des projets, soit de conservation ou de création de milieux humides. C'est-à-dire qu'ils ont une vue plus globale que celle que nous, on peut avoir, où on intervient à l'échelle du Québec, mais on n'a pas la connaissance fine des milieux.

2670

Comme madame de la MRC parlait, on n'est pas au fait de tout ce qui pourrait être initié à l'intérieur d'un milieu alors qu'il y a déjà des organismes en place qui travaillent dans cet objectif-là, et les compensations financières qui sont exigées par le ministère de l'Environnement pour atteinte aux milieux humides, bien, contribuent à la réalisation de ces projets-là.

2675

LE PRÉSIDENT :

Pour revenir au projet lui-même, vous aviez la possibilité d'aller de... oui, d'y aller un peu plus vers le nord pour éviter des milieux humides. Qu'est-ce qui a fait que vous reteniez le poste, l'emplacement actuel, alors que vous couvrez quand même un certain nombre d'hectares du milieu humide?

2680

M. CÉDRIC CHENEVIER :

Pardonnez-moi, juste une précision. Quand vous dites « vers le nord », est-ce possible de préciser ce que vous voulez dire?

2685

LE PRÉSIDENT :

2690

Mais je ne peux pas le préciser plus que comment c'était écrit dans l'étude d'impact.

M. CÉDRIC CHENEVIER :

2695

O.K. Bon, je crois qu'on veut mentionner ici, là, l'emplacement choisi pour le site, là, du poste Jean-Jacques-Archambault, donc à proximité du poste Magnan. On a eu des échanges avec le ministère de l'Environnement qui demandait si c'était possible de déplacer le poste un peu plus près des lignes existantes...

2700

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. CÉDRIC CHENEVIER :

2705

... auxquelles il doit se raccorder.

2710

Bon, la réponse qu'on a fournie au ministère, c'est : oui, ça permettrait peut-être d'éviter quelques dizaines de mètres d'empiétement en milieu humide, par contre, on se doit de considérer l'ensemble des composantes environnementales touchées par le projet. On a identifié, dans le cadre de l'étude d'impact, trois enjeux : le maintien de la biodiversité, le maintien de la qualité de vie et de la santé, le maintien des caractéristiques paysagères.

2715

C'était un enjeu principal majeur du projet, le paysage. C'est ce qui a fait qu'on a écarté la solution initialement étudiée, celle d'un site de poste à la jonction des lignes 735 et 120 dans la municipalité de Rawdon. Rapidement, on s'est rendu compte qu'il y aurait des enjeux sur le paysage importants. Pas que des enjeux sur le paysage, il y avait d'autres enjeux, mais le paysage était... sortait clairement comme un enjeu majeur. C'est ce qui nous a poussés à élargir notre secteur d'étude pour chercher un emplacement optimal pour accueillir ce poste-là.

2720

Et on est arrivé à proximité du poste de Magnan, là où on a une topographie plus plane, donc moins exposée, et un ensemble boisé important. Et c'est par la conservation d'espaces boisés tout autour du poste qu'on réussit une bonne intégration dans le paysage, mais aussi qu'on conserve des corridors de connectivité entre les différents îlots boisés.

2725

Et dans le cadre du projet, comme on l'a vu, il y a une section de lignes qui sera démantelée, entre la montée Hamilton et la route 337, et on prévoit réaménager cet espace-là qui totalise environ 7 hectares. Réaménagement favorisant la biodiversité, donc amélioration de la qualité des habitats existants.

2730

C'est une emprise de ligne, il y a quand même de la végétation présente, il y a quand même des milieux humides présents dans cette emprise-là. Donc, c'est de documenter la qualité de ces habitats-là, de les bonifier, de... d'améliorer même la connectivité écologique, puisqu'au nord de cette emprise-là, il y a également des espaces boisés importants.

2735

Donc, c'est l'ensemble de ces mesures-là.

LE PRÉSIDENT :

2740

O.K. Vous parliez de... un des trois enjeux, c'était l'enjeu du paysage. Mais au fond, toutes vos simulations sont des simulations de sources mobiles, il n'y a pas de sources fixes. Puis je peux le concevoir. Vous confirmez?

M. CÉDRIC CHENEVIER :

2745

Bien, en fait, les...

LE PRÉSIDENT :

2750

Puis après ça, je poursuivrai avec ma question. Ce n'était pas ma question, là, mais...

M. CÉDRIC CHENEVIER :

2755 Bien, ce que je peux vous dire là-dessus, c'est qu'on a cherché... Quand on fait des simulations visuelles, on cherche à partir d'où sur le territoire on pourrait avoir une percée visuelle...

LE PRÉSIDENT :

2760 Non, je ne critique pas, mais... Donc, vous confirmez... En fait, non, je voulais juste que vous confirmiez. Je ne voulais pas d'explication.

M. CÉDRIC CHENEVIER :

2765 O.K.

LE PRÉSIDENT :

2770 Mais ce que je voulais savoir, vous avez quand même... J'essaie de mettre ça en lien avec les propriétaires. Il y a 17 propriétaires qui sont touchés d'une façon ou d'une autre par le poste. Vous avez indiqué même dans l'étude d'impact que vous aviez trois propriétaires qui avaient énormément de difficulté avec les discussions, les négociations que vous aviez avec eux.

2775 Est-ce qu'il s'agit, d'abord, d'une question de paysage ou une question de dédommagement, ou encore de droit de passage?

M. CÉDRIC CHENEVIER :

2780 Concernant les résultats auxquels vous faites mention, ça, ça découle d'une enquête qu'on a réalisée auprès des propriétaires. C'était à l'automne 2023. Puis l'enquête visait à évaluer le niveau de préoccupation qu'avaient les propriétaires par rapport à la démarche d'acquisition qu'on menait. Et, oui, il y a trois propriétaires pour qui l'impact de l'acquisition semblait plus important.

Puis pour répondre à votre question précisément, bien, c'est plus en lien avec un attachement

2785 de leurs biens, finalement, parce qu'ils en profitaient, l'utilisaient presque au quotidien, je dirais.

LE PRÉSIDENT :

2790 Maintenant que vous avez reçu un décret qui vous autorise notamment à exproprier, est-ce que vous avez l'intention de le mettre en œuvre, de l'appliquer? De l'utiliser?

M. CÉDRIC CHENEVIER :

2795 Bien, je laisserais, bon, quelqu'un de plus...

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2800 Oui, en fait, on a eu des ententes, tel que... finalement, on est rendu à une entente avec les 17 propriétaires. Il y a un propriétaire que c'est une expropriation, mais au niveau administratif. Donc, ce n'est pas parce qu'on n'arrive pas à s'entendre avec cette personne-là, mais plutôt au niveau administratif qu'on doit faire une expropriation.

LE PRÉSIDENT :

2805 Expliquez-moi une « entente administrative ».

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2810 Oui. C'est plutôt sur... Je vais inviter Anick Lapointe, expert en... expertise immobilière, qui a eu ces ententes-là avec ces propriétaires-là. Elle pourra vous en dire davantage.

LE PRÉSIDENT :

2815 Mais ça n'a rien à voir quand même avec le paysage, hein?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Non. Non.

2820

LE PRÉSIDENT :

O.K. Allez-y, Madame.

2825

Mme ANICK LAPOINTE :

Oui, bonjour. Dans le fond, c'est tout simplement parce qu'on a une problématique d'une hypothèque légale. Fait qu'il y a un problème de droit qui fait qu'on ne peut pas faire la transaction. Fait qu'on essaie d'obtenir une main levée actuellement. Sinon, bien, on devra procéder par expropriation, mais pas parce qu'il y a une mésentente dans le dossier.

2830

LE PRÉSIDENT :

Et comment vous avez réussi à convaincre les personnes récalcitrantes de signer une entente avec vous? J'ai compris maintenant que vous avez signé avec tout le monde, sauf avec cette personne, la personne qui sera expropriée. Qu'est-ce qui a fait que les personnes récalcitrantes ont fini par signer?

2835

Mme ANICK LAPOINTE :

Bien, je vais pouvoir continuer la réponse.

2840

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2845

Mme ANICK LAPOINTE :

2850

Simplement, c'est que dans les démarches qu'on a faites avec les propriétaires, on n'achetait pas 100... Il y a certains propriétaires qu'on a acheté la totalité de leur terrain, d'où la réticence de ces propriétaires-là, parce qu'il y avait une perte totale de leurs biens qui étaient à proximité de la résidence.

2855

Mais on avait aussi d'autres propriétaires qu'on achetait peut-être la moitié de leur terrain. Et on a offert à certains propriétaires d'acheter les terrains résiduels, et dans le fond, si, pour eux, l'usage n'était plus nécessaire. Il y a... On a là-dedans quelques propriétaires qui ont eu une ouverture face à ça, et ça nous a permis de prendre ces résidus-là et de pouvoir les revendre aux propriétaires pour refaire leur situation.

2860

Fait que comme ça, c'est venu comme un peu minimiser les propriétaires qui avaient le plus, disons, de difficulté à accepter le projet. Bien, ils se sont retrouvés en une situation dans le même milieu, disons, à la partie arrière résiduelle, où est-ce qu'ils peuvent refaire leur situation et pouvoir maintenir leurs occupations; chasse, cabane à sucre et tout ça.

2865

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce qu'il y a des cas de... qui sont litigieux, qui sont devant la cour?

2870

Mme ANICK LAPOINTE :

Comme je vous dis, le seul dossier qu'on essaie, là, de procéder, ça serait celui que je vous dis. On a quelques ententes de... pour un chemin... le chemin temporaire. Il nous reste deux dossiers à signer. On en avait six, dossiers de servitude temporaire pour le chemin. Puis je ne vois pas actuellement d'enjeu qui nous amènerait à aller devant le tribunal.

2875

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Soyez aimable, là, pourriez-vous dire votre nom à des fins de sténotypie?

2880

Mme ANICK LAPOINTE :

Oui. Anick Lapointe, et je suis responsable aux acquisitions immobilières.

2885

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

Alors, je reviens vers vous, Madame Durocher. Vous avez une deuxième question?

2890

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Non, mais on n'a pas répondu à la première. Pourquoi Hydro-Québec n'a-t-elle pas présenté les coûts cumulatifs de la destruction des milieux humides et de la perte d'habitat des espèces touchées et leurs effets sur les cultures et la biodiversité dans la comparaison économique des solutions présentées à la Régie de l'énergie dans le dossier R-4277-2024, en particulier dans le tableau 5 à la page 19 de 27 de ce dossier-là, la pièce B-0005?

2895

LE PRÉSIDENT :

Madame Khodamorad?

2900

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Je vais juste retracer ce document-là pour vous revenir.

2905

Mme CONSTANCE DUROCHER :

J'en ai une copie...

2910

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2915 Oui. Par contre, nous, juste pour préciser que quand on va... on fait des recommandations, dans le fond, c'est là qu'on propose nos solutions de projet, et c'est à l'étape avant-projet qu'on inclut toutes les études environnementales. Donc, normalement, on inclut ces coûts-là dans notre coût de projet. Donc, les... toutes les études environnementales, tout ce qu'on fait au niveau environnement est inclus dans le coût.

2920

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, Monsieur Guimond, vous considérez que ça respecte les façons de faire standard?

2925

M. MICHEL GUIMOND :

Effectivement, ça respecte ce qu'on s'attend d'un initiateur comme Hydro-Québec.

2930

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Ça veut donc dire que les chiffres présentés dans ce tableau-là comprennent les coûts internalisés de la perte de biodiversité?

2935

LE PRÉSIDENT :

Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2940

Oui, normalement, oui, mais j'aimerais quand même valider ce tableau-là pour être sûre de vous donner la bonne réponse.

2945 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

J'en ai une copie si...

LE PRÉSIDENT :

2950

Vous allez nous revenir immédiatement avec la réponse ou dans quel...

Mme SILVIA PRAJESCU :

2955

En fait, je peux peut-être apporter une clarification. Dans le dossier Régie, les solutions qui sont analysées, qui sont d'ailleurs les mêmes que dans l'étude d'impact environnemental, ce sont des solutions alternatives, ce sont des solutions qui sont analysées dans l'étude de planification.

2960

Donc, au terme de l'étude de planification, il y a une solution qui est retenue, qui par la suite est démarrée en avant-projet. Et donc, c'est en avant-projet que les études plus fines pour trouver justement l'emplacement final du poste, comme on mentionnait, il y a eu plusieurs endroits qui ont été étudiés pour finalement pouvoir faire une étude d'impact environnemental sur l'endroit final choisi.

2965

Donc, les solutions alternatives, ce n'est pas possible d'avoir le même genre d'étude environnementale que ce qui est fait pour une solution qui est retenue et qui par la suite fait partie d'un processus d'avant-projet rigoureux.

2970

Donc, c'est la raison pour laquelle, dans le tableau auquel on fait référence, dans le dossier Régie, c'est une analyse de... qui utilise des estimations paramétriques pour comparer les solutions. Donc, on compare les coûts, entre autres, et les... par exemple, les pertes électriques associées aux différentes solutions. Mais il n'y a pas une analyse fine qui est faite, là, du point de vue environnemental.

LE PRÉSIDENT :

2975

J'attendrai tout à l'heure quand vous allez compléter la réponse.

Madame Durocher, vous êtes... votre deuxième question?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2980

Donc, si je comprends bien, pour l'instant, vous ne pouvez pas confirmer que ces coûts-là sont inclus...

LE PRÉSIDENT :

2985

Madame Durocher...

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2990

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2995

... vous m'adressez la question.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

O.K. Vous ne pouvez pas confirmer que ces coûts-là sont inclus ou ne le sont pas?

3000

LE PRÉSIDENT :

Bien, la réponse va venir incessamment, là.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

3005

O.K., d'accord. Ma deuxième question : dans la vidéo d'Hydro-Québec sur le poste 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault, l'ingénieur en planification de réseau, André Dagenais, parle d'une nouvelle ligne 735, Chamouchouane-Montréal, qui sera branchée au poste projeté

3010

Jean-Jacques-Archambault et qui servira les gens de Lanaudière. C'est presque texto, ce que je cite là.

3015

Et ma question, c'est : le raccordement de cette ligne n'est pas mentionné dans le projet de poste Jean-Jacques-Archambault. Est-ce que cette deuxième ligne à 735 kV va exiger un autre agrandissement du poste Jean-Jacques-Archambault autre que celui prévu éventuellement dans le cadre du projet Axe Vallée-du-Saint-Laurent?

LE PRÉSIDENT :

3020

La question est claire.

Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

3025

Oui, on en a parlé hier un peu. Je peux vous réafficher la carte en question, mais autre que l'agrandissement prévu pour le moment, on n'a pas d'autre projet de prévu que celui vers l'Axe Vallée-du-Saint-Laurent.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

3030

Cette nouvelle ligne Chamouchouane-Montréal dont on parle, quelle est-elle?

LE PRÉSIDENT :

3035

Quelle?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

3040

Quelle est cette ligne Chamouchouane-Montréal dont on parle dans cette vidéo?

LE PRÉSIDENT :

Mais qu'est-ce que vous voulez dire, « quelle est-elle »?

3045 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Bien, c'est parce qu'on n'en a pas parlé nulle part ailleurs, d'une nouvelle ligne Chamouchouane-Montréal.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous dire quelques mots là-dessus?

3055 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui, en fait, c'est les deux lignes qu'on intercepte, c'est la ligne qu'on intercepte déjà. C'est une ligne 735 qu'on intercepte, donc une ligne existante qu'on vient intercepter. Donc, ce n'est pas une nouvelle ligne, c'est une ligne existante dont on parle dans ce vidéo.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais soyez un peu plus généreuse dans votre explication.

3065 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui. Oui, je vais vous réafficher la carte, juste peut-être pour revenir sur la précision.

LE PRÉSIDENT :

3070 D'accord.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

3075 Donc, dans le fond... Ça s'en vient, la carte. Donc, dans le fond, on vient intercepter la ligne La Vérendrye-Judith-Jasmin et la ligne Chamouchouane-Duvernay. Donc, c'est de cette ligne-là qu'on parle dans le vidéo. Donc, on vient vraiment intercepter cette ligne existante là pour venir faire de la transformation dans le poste.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

3085 C'est qu'on a parlé d'une nouvelle ligne, pas d'une ligne existante.

LE PRÉSIDENT :

3090 Est-ce qu'il y a une nouvelle ligne, Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

3095 Il n'y a pas de nouvelle ligne prévue outre que celui qui irait possiblement vers le poste dans la MRC D'Autray, donc avec l'agrandissement du poste.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

3100 Si j'ai bien compris, c'est la ligne, le circuit 7103 que vous allez intercepter pour faire de la compensation série? Et le circuit 7016 qui va servir à alimenter le centre et le nord de Lanaudière?

LE PRÉSIDENT :

Honnêtement, j'ai de la difficulté à savoir où est-ce que vous voulez aller avec les questions,

3105 là. Qu'est-ce que vous voulez? Qu'est-ce qui n'est pas clair?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

3110 Qu'on ait mentionné une nouvelle ligne Chamouchouane-Montréal et qu'on... et qu'il n'est nulle part fait référence à cette ligne-là. J'essaie juste de comprendre qu'est-ce qui va être branché là et pourquoi, qu'est-ce qui va servir à alimenter Lanaudière...

LE PRÉSIDENT :

3115 Mais dans la carte qui vient d'être présentée, qu'est-ce qui n'est pas clair? Voulez-vous qu'on la remette?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

3120 Ce n'est pas la carte, c'est dans la vidéo. On a parlé d'une nouvelle ligne Chamouchouane-Montréal. Et...

LE PRÉSIDENT :

3125 Bon. Écoutez, Madame Khodamorad, je vous demanderai pendant le souper, là, de visionner cette vidéo-là puis de nous dire qu'est-ce qu'il en est vraiment.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

3130 En fait, si vous permettez, j'ai la personne qui a fait le vidéo ici.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien, parfait.

3135

Mme HARMONY KHODAMORAD :

3140 Donc, monsieur... j'inviterais monsieur André Dagenais, chef évolution du système
énergétique, pour vous parler de... plus précisément.

M. ANDRÉ DAGENAIIS :

3145 Bonjour, André Dagenais, chef évolution du système énergétique, mieux connu comme « le
gars de la vidéo », visiblement.

3150 Donc, quand je parlais de la ligne, la nouvelle ligne Chamouchouane-Montréal, Monsieur le
Président, dans cette vidéo, je parlais bien de la nouvelle ligne construite en 2017, qui est la ligne
Chamouchouane-Duvernay. Donc, c'est pour ça que je parlais d'une nouvelle ligne. Il n'y a pas de
future ligne Chamouchouane-Montréal.

LE PRÉSIDENT :

3155 Tout est relatif en ce bas monde, hein?

M. ANDRÉ DAGENAIIS :

Voilà.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

2017, pour moi, c'est un autre univers, là, mais...

M. ANDRÉ DAGENAIIS :

3165 Exact.

LE PRÉSIDENT :

3170

D'accord.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

3175

D'accord. Les mots, il me semble, ont leur importance, mais...

LE PRÉSIDENT :

3180

Bien sûr. Bien sûr.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Oui. Voilà.

3185

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Nous avons maintenant madame Constance Durocher. Non, non, pardon. Excusez-moi, Madame Durocher.

3190

Nous avons monsieur Jean-Marc Lambert.

M. JEAN-MARC LAMBERT

3195

M. JEAN-MARC LAMBERT :

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Je m'appelle Jean-Marc Lambert.

3200

Depuis 35 ans, on est alerté sur l'impact des émissions de gaz à effet de serre sur les changements climatiques. Et puis, les effets sont de plus en plus rapides. Les hausses de température se confirment plus rapidement que ce qui était prévu.

3205 Malgré ça, on tarde à agir efficacement. La transition a plus été un argument marketing jusqu'à maintenant qu'un... que vraiment attaquer les causes profondes des changements climatiques.

3210 J'ai devant moi ici un graphique de... du ministère de la Transition écologique française qui démontre que malgré l'augmentation de la disponibilité en énergie, même électrique, même avec les énergies renouvelables, la consommation d'énergie fossile n'a pas diminué. Si je regarde un tableau équivalent qui provient du régulateur canadien concernant le Canada, on se rend compte que jusqu'à maintenant, la production électrique reste relativement stable, et à part le charbon, il n'y a pas de diminution de... des combustibles fossiles. O.K.?

3215 L'impression que j'ai... O.K., le... On nous présente le projet comme étant une promesse de décarbonation. Malheureusement, Hydro-Québec ne va pas s'en tenir, ne va pas limiter la consommation d'énergie électrique. L'impression, la crainte que j'ai, c'est que le fait de donner plus d'énergie à la MRC de Montcalm va augmenter la consommation générale d'énergie, incluant les énergies fossiles.

3220 En ce... On parle de développement économique. Ce que je comprends, en ce moment, selon les documents de la MRC, le taux d'activité est de 65 %. Le chômage est de 6,5 %, alors qu'au Québec, en moyenne, dans... c'est de 7,6. Donc, il n'y a pas vraiment d'enjeu, je pense, de développement économique.

3225 Et le développement, ici, résidentiel, risque de faire... de se faire, sûrement, des maisons familiales. On mentionnait que le type de résidence avait un impact important sur la consommation électrique.

3230 J'aimerais avoir de la MRC de l'information concernant le kilométrage moyen parcouru par les résidents de la région. Est-ce que cette information-là est disponible?

LE PRÉSIDENT :

3235 Très bien. Vous avez touché à plusieurs aspects, honnêtement. C'est hyper intéressant, mais vous avez dit quelque chose avec laquelle je ne suis pas sûr d'avoir eu la même compréhension que vous. Permettez-moi de la valider. Si c'est le cas, bien, je n'aurai peut-être pas bien saisi. Vous avez dit que ce projet de poste, c'est un projet de décarbonation. Moi, ce que... je me... je vous ai mal compris?

3240

M. JEAN-MARC LAMBERT :

C'est un des arguments qui a été invoqué.

3245

LE PRÉSIDENT :

C'est un... O.K. Ce n'est pas tout à fait ça que vous avez dit. C'est un des arguments, ça, je suis totalement d'accord. Parfait.

3250

Donc, je demande à la MRC, est-ce que... Bien, je pense qu'il y a un peu plus que ça aussi en termes de kilométrage moyen, à la rigueur annuel. Mais ça pourrait être aussi le nombre d'autos hybrides, le nombre d'autos électriques, il y a combien de charges électriques actuellement sur le territoire de la MRC par rapport à combien de résidences, c'est quoi les projections. Je pense que tout ça, ça gravite autour de la même préoccupation, n'est-ce pas?

3255

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3260 Oui, en fait, ma question, au final, c'est : est-ce que de faire du développement à Sainte-Julienne ne va pas générer des citoyens qui vont avoir une plus grande consommation d'énergie que si, par exemple, on favorisait le développement de la première ou même de la deuxième couronne?

J'aimerais avoir un comparatif par rapport entre un citoyen de Sainte-Julienne, sa consommation d'énergie, par rapport à un citoyen québécois moyen ou un citoyen de la première

3265 couronne ou même en milieu urbain.

LE PRÉSIDENT :

3270 En fait, vous craignez que l'arrivée d'une nouvelle énergie ne ferait en sorte qu'encourager, au lieu d'y aller vers une démarche de sobriété, on irait exactement à l'inverse, on encouragerait les gens à consommer.

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3275 Si vous me permettez...

LE PRÉSIDENT :

3280 C'était ça?

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3285 ... c'est un peu comme donner de la cocaïne à un cocaïnomane. Ça va être difficile pour lui d'arrêter.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien, je vais laisser la parole à...

3290 **Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :**

Oui, j'essaie de saisir toute la question dans son complexe. On a parlé de transport, on a parlé d'émission de GES, dans le fond, puis là, on parle de consommation électrique. Pour la partie consommation électrique, bien, je vais passer par vous...

3295

LE PRÉSIDENT :

On a parlé de cocaïne aussi, hein.

3300

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

C'est bon, ça. Mais je veux juste bien saisir le sens de la question. Je vais répondre à ce que j'ai cru comprendre de la question, puis vous m'arrêterez puis vous me corrigerez si c'est... si vous avez besoin de complément.

3305

Pour la partie de savoir est-ce qu'un citoyen lambda de la MRC de Montcalm consomme différemment d'un citoyen de la première couronne ou de l'Île-de-Montréal, bien, c'est sûr qu'il y a une différence par rapport au type de... Je n'ai pas de chiffre à vous donner, là, c'est peut-être plus Hydro-Québec qui va pouvoir y aller avec leurs statistiques.

3310

Ce que démontrent les études de manière générale, c'est que le type de densification que vous allez avoir sur un territoire va permettre une consommation différente. Autrement dit, un multilogement va consommer moins par habitant de consommation énergétique qu'une maison unifamiliale qui va utiliser le même terrain en superficie carrée. Là, on parle vraiment d'urbanisation.

3315

Donc, de manière générale, un territoire qui a plus d'urbanisation de type unifamilial ou de la densification douce peut avoir, dans le fond, un pourcentage d'utilisation plus important par habitant qu'une ville qui est densifiée et qui va s'élever vers le haut.

3320

LE PRÉSIDENT :

Mais si vous me permettez...

3325

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3330

... monsieur précisait qu'il s'agit au fond de l'électrification du transport. La question, c'est quand il a posé la question « combien de kilomètres en moyenne... »

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

3335

Donc, c'est ça, c'est...

LE PRÉSIDENT :

3340

Vous y arrivez?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

3345

Oui, j'y arrive.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3350

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Mais c'est parce qu'il y avait vraiment différentes, je pense, sous-questions dans la question.

3355

Au niveau du transport, présentement, on est en train d'élaborer notre plan climat. Donc, on est en train de faire l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre. C'est une question à laquelle on va pouvoir répondre lorsqu'on aura fait toute la collecte de données. C'est une collecte qui est en train de se faire présentement dans les 10 municipalités du territoire. Il va y avoir une collecte au niveau collectif et une collecte au niveau corporatif.

3360

Au niveau corporatif, on est capable d'aller chercher l'information vraiment précise. Donc,

c'est-à-dire que nous avons demandé à chacune des municipalités, en termes de transport, que ce soit le service incendie ou que ce soient les véhicules municipaux, combien de kilométrages ils font sur notre année. Nous, ça va être l'année 2024 qui va être notre repère. Et on va avoir une donnée précise du nombre de gaz à effet de serre qu'on va avoir émis.

3365

Au niveau collectif, on ne peut pas malheureusement cogner à toutes les portes de chacun des habitants, connaître leurs habitudes, le nombre de kilomètres et évidemment aussi le type de véhicule qu'ils utilisent. Donc, la question ici... bien, en fait, la réponse dans la collecte de données sera moins précise. C'est plus, dans le fond, des projections qu'on fait par rapport à des tableaux qui nous sont proposés, puis on fait de calculs matriciels, là, ici, et puis on va ensuite pouvoir arriver avec un plan d'action.

3370

Donc, malheureusement, je n'ai pas une donnée aujourd'hui. La donnée, quand notre plan climat va être déposé publiquement, bien, vous allez avoir toutes ces informations-là. Mais je répète, au niveau corporatif, la donnée va être précise; au niveau collectif, c'est une estimation.

3375

Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question.

LE PRÉSIDENT :

3380

Pour moi, oui. Pour vous?

Mais j'aimerais quand même poursuivre, si vous permettez, là, parce que vous avez parlé des émissions de gaz à effet de serre, mais ce n'est pas uniquement, bien sûr, relié au transport. Et c'est ça, je voulais poser la question à Hydro-Québec, Madame Khodamorad.

3385

En fait, je vais lire les deux termes. Vous avez indiqué dans l'étude d'impact que les émissions de gaz à effet de serre associées à des pertes fugitives d'hexafluorure, de soufre et de pertes fluorométhane émanant de certains équipements électriques des postes durant l'exploitation ont également été calculées. Or, ces deux substances-là, c'est quand même respectivement 23 000 fois supérieur à celui du CO₂ et 18 000 fois supérieur à celui du CO₂.

3390

3395

Je me demandais : est-ce qu'il y a pour ces substances-là des produits de substitution qui auraient pu être utilisés de façon avantageuse avec une diminution notable des émissions de gaz à effet de serre?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

3400

On va devoir vous revenir avec une réponse pour cette question.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3405

Enfin, je voulais aller dans le même sens que vous par rapport aux émissions de gaz à effet de serre, mais sous un autre angle que celui du transport. Avez-vous une deuxième question?

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3410

Oui, rapidement. Je profiterais de la... Tantôt, il y avait quelqu'un qui s'occupait de la rentabilité du projet. Hier, il a été mentionné que le poste n'avait pas été construit plus tôt parce qu'il y avait des enjeux de rentabilité à propos du poste.

3415

Est-ce que c'est possible d'avoir ces analyses-là? Est-ce que c'est possible de voir ces analyses-là? Et est-ce que la rentabilité future du poste dépend d'une hausse de la consommation électrique et à quel point?

3420

Autrement dit, est-ce qu'on a besoin de doubler la... Est-ce qu'il y a des projections qui font qu'en doublant la production... la consommation électrique, on va arriver à la rentabilité? Ou est-ce que le poste va déjà être rentable?

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, peut-être que ma mémoire fait défaut, mais je ne me souviens pas qu'on ait discuté

3425 de ça hier, là. Mais je vais quand même vous laisser répondre.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, bien, je vais laisser Silvia répondre.

3430

Mme SILVIA PRAJESCU :

3435 En fait, le poste... Comment je pourrais dire? Il y a plusieurs déclencheurs. Quand on fait un projet, Hydro-Québec, on répond à un besoin sur le réseau. Donc, il n'y a pas une question de rentabilité, là, associée. La rentabilité, elle est associée aux différentes solutions. Donc, on va étudier différentes solutions qui peuvent résoudre les problèmes, les problématiques qu'on vit.

3440 Dans le cas précis, donc, comme je le mentionnais, il y a des enjeux qui sont vécus à différents niveaux de tension, ce qui fait en sorte que les solutions, pour étudier des solutions structurantes, a pris un peu plus de temps. Donc, c'est pour ça que ça a pris plus de temps, mais ce n'est pas une question de rentabilité du projet, en ce sens qu'on attend qu'on ait une certaine demande, là.

3445 Lorsqu'il y a un déclencheur de projet, lorsque le niveau de fiabilité attendu n'est plus au rendez-vous, Hydro-Québec va démarrer des études pour rétablir la situation et mettre en place des projets structurants pour justement revenir à un niveau de fiabilité attendu du réseau de transport.

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3450 Donc, ce que je comprends, c'est qu'il n'y a pas vraiment d'analyse économique faite avant l'installation d'un poste. On s'occupe du besoin, on dit, « Ah, il en faudrait », et puis c'est ce qui détermine principalement.

Mme SILVIA PRAJESCU :

3455 Ce n'est pas ce que j'ai dit. Dans le fond, justement, le tableau auquel référait...

LE PRÉSIDENT :

Je vous demande tous les deux de vous adresser...

3460

Mme SILVIA PRAJESCU :

En fait, il y a, comme je le mentionnais, une analyse de rentabilité qui est faite en lien avec les différentes solutions qui peuvent être apportées. Donc, Hydro-Québec va toujours essayer de trouver des solutions optimales, autant d'un point de vue rentabilité que de l'impact sur l'environnement, de l'impact sur le milieu humain.

3465

Donc, c'est pour ça qu'il y a des études de planification qui permettent d'étudier les différentes façons possibles pour résoudre les problèmes, les enjeux électriques techniques, là, qu'on vit sur le réseau. Donc, on a des analyses de rentabilité, des analyses technico-économiques qui étudient aussi, entre autres, l'évolution des pertes électriques sur le réseau, qui ont également un coût.

3470

Donc, oui, il y a des analyses de rentabilité.

3475

M. JEAN-MARC LAMBERT :

Parfait. Donc, je répète ma question : est-ce que ces analyses économiques là, est-ce que la rentabilité dans ces analyses économiques là tient à une hausse de la consommation?

3480

LE PRÉSIDENT :

La question est claire.

Mme SILVIA PRAJESCU :

3485

Oui, je suis désolée, je n'aurais pas dû dire « analyse de rentabilité », c'est analyse technico-économique qui...

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3490

Analyse technico-économique.

Mme SILVIA PRAJESCU :

3495

... qui va déterminer laquelle des solutions est la plus... la moins... donc, qui a le coût global actualisé le plus bas. Donc, il n'y a pas une analyse de rentabilité avec, par exemple, les tarifs, si je peux dire ça comme ça.

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3500

Il n'y a pas d'analyse des revenus, c'est ce que je comprends. Il y a seulement une analyse des coûts.

Mme SILVIA PRAJESCU :

3505

Exactement.

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3510

Ah, parfait. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3515

Merci. Avant d'appeler la dernière intervenante, je voulais, auprès de la municipalité, que vous puissiez répondre à une affirmation d'Hydro-Québec dans son étude d'impact à l'effet que c'est finalement la municipalité de Sainte-Julienne avec le développement résidentiel qui a porté atteinte le... beaucoup plus atteinte aux milieux humides, et ce n'est pas des projets ponctuels comme celui du poste. Quel est votre avis là-dessus? Est-ce que c'est vrai, d'abord?

3520

M. JÉRÔME MORIN :

Bien, je l'apprends aujourd'hui. Je n'ai pas lu cette partie-là de l'étude. Je suis content de voir que...

3525

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que j'ai la page ici? Attendez un petit peu.

3530

Malheureusement, je n'ai pas la page, mais je peux vous lire textuellement ce qui est écrit :
« *L'initiatrice indique que les pertes historiques de milieux humides et hydriques dans la zone d'étude se sont produites de manière progressive, principalement en raison du développement résidentiel plutôt que des projets d'infrastructure majeurs.* »

3535

M. JÉRÔME MORIN :

Écoutez, c'est assez large comme accusation, mais je vous dirais que...

LE PRÉSIDENT :

3540

Ce n'est pas une accusation...

M. JÉRÔME MORIN :

3545

Non, non, mais...

LE PRÉSIDENT :

... c'est un constat. C'est un constat. Mais je voulais savoir...

3550

M. JÉRÔME MORIN :

3555 C'est plus à titre de constat avant qu'il y avait la cartographie des milieux humides puis la réglementation applicable. C'est sûr qu'il y a du développement qui s'est fait, là. La notion de milieux humides et de règlements intégrés dans les règlements municipaux pour limiter les permis de construction, c'est somme toute récent, là, je dirais peut-être 2015, à moins que je me trompe de quelques années.

3560

Donc, il y a potentiellement eu du développement qui s'est effectué dans les milieux humides, mais je vous dirais, depuis qu'il y a de la réglementation applicable, la municipalité applique cette réglementation-là et interdit, ou à tout le moins redirige vers les instances concernées les gens qui veulent faire des demandes de développement dans des milieux humides.

3565

LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez quand même à la Ville un schéma d'aménagement?

3570

M. JÉRÔME MORIN :

Bien, en fait, c'est le plan d'urbanisme, là, qui...

LE PRÉSIDENT :

3575

C'est le plan d'urbanisme. Pardon...

M. JÉRÔME MORIN :

3580

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... le schéma d'aménagement, c'était la MRC, là.

3585 **M. JÉRÔME MORIN :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

3590

Mais le plan d'urbanisme converge avec le schéma d'aménagement?

M. JÉRÔME MORIN :

3595

Bien, actuellement, nous, puisque le plan des milieux humides de la MRC n'est pas disponible, il est en approbation MAMH, on fonctionne avec la carte du ministère de l'Environnement qui recense de façon globale les milieux humides. Ce n'est pas une référence légale, donc nous, dès qu'il y a un soupçon de présence d'un milieu humide, on exige une caractérisation sur place par un biologiste.

3600

Donc... Mais comme je vous dis, ce qui a été fait auparavant, si Hydro-Québec fait référence à du développement avant qu'il y ait l'application de la *Loi sur les milieux humides*, là, parce qu'il faudrait que je revalide c'est en quelle année que ça a été adopté, cette loi-là, je ne peux malheureusement pas m'avancer sur le développement qui a été fait à cette époque...

3605

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends très bien.

M. JÉRÔME MORIN :

3610

... dans de potentiels milieux humides.

LE PRÉSIDENT :

3615

Je comprends très bien.

Monsieur Guimond, quand une municipalité porte atteinte à certains milieux humides, est-ce qu'elle doit également demander l'autorisation et qu'il y ait compensation auprès du ministère?

3620 **M. MICHEL GUIMOND :**

Oui, donc, en fait, je laisserais la parole à Josiane Reynolds de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise.

3625 **Mme JOSIANE REYNOLDS :**

Bonjour, Josiane Reynolds, Direction régionale de Lanaudière. Est-ce que je peux vous demander de répéter la question, s'il vous plaît?

3630 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, j'ai demandé si, quand la Ville, quand une municipalité porte atteinte à des milieux hydriques, est-ce qu'elle doit également compenser la chose auprès du ministère?

3635 **Mme JOSIANE REYNOLDS :**

Oui. Tout comme les projets résidentiel, commercial, la Ville doit aussi compenser.

LE PRÉSIDENT :

3640

Et est-ce que le ministère exerce un certain contrôle sur ces pertes de milieux humides et hydriques quand il s'agit de développement résidentiel?

Mme JOSIANE REYNOLDS :

3645

Bien, la loi s'applique à tout le monde de la même façon, peu importe les fins. Donc, on n'a pas de... Tout est calculé de la même façon, là, pour un projet, qu'il soit résidentiel ou qu'il soit public, là.

LE PRÉSIDENT :

3650

O.K. Donc, le montant d'argent que vous... qu'Hydro-Québec va déposer en termes de... Comment on appelle ce fonds-là? Attendez un petit peu.

LE COMMISSAIRE :

3655

C'est le Fonds de protection des milieux hydriques de l'État, du...

LE PRÉSIDENT :

3660

C'est le 1,2 million. Non, le 1,2 million.

Je reviendrai avec ma question. Moi aussi, je dois la retravailler.

Oui?

3665

M. JÉRÔME MORIN :

Bien, si je peux me permettre, je pense que vous parlez du 1,2 million qui est la compensation qu'Hydro-Québec verse à la municipalité...

3670

LE PRÉSIDENT :

La compensation. Merci, Monsieur Morin. Oui, exactement, c'est ça le terme que je cherchais. Donc, ça, c'est... vous en êtes le bénéficiaire, votre... la municipalité en...

3675

M. JÉRÔME MORIN :

Oui, bien, pas personnellement malheureusement, mais oui, la municipalité en est le bénéficiaire.

3680

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3685

M. JÉRÔME MORIN :

Puis il y a certains projets qui sont finançables...

LE PRÉSIDENT :

3690

C'est ça, j'aimerais que vous nous en parliez un peu. Quel genre de projets?

M. JÉRÔME MORIN :

3695

Bien, je vais être honnête avec vous, on n'a pas... il y a des élections qui s'en viennent et on... donc on n'a pas tablé sur la dépense qui va être effectuée avec... Je sais qu'auparavant, il y avait justement la ligne électrique, là, qui passait dans la municipalité, avait servi à financer un projet sportif qui était du... une surface de *dek hockey*, une surface de patinoire, de mémoire.

3700

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JÉRÔME MORIN :

3705

Donc, c'est ce genre d'infrastructure-là qui est... qui avait été financée à l'époque. Pour le projet qui va être retenu dans ce cas-ci, je ne peux pas m'avancer malheureusement, là.

LE PRÉSIDENT :

3710

Et cette compensation-là ne peut en aucun temps servir à des projets de remédiation des milieux hydriques ou elle pourrait également?

M. JÉRÔME MORIN :

3715 Je me tournerais vers les gens d'Hydro-Québec parce que je ne me rappelle pas tout ce qui est inclus dans les projets admissibles, dans le fond, sur lesquels on peut affecter ce montant-là.

LE PRÉSIDENT :

3720 O.K. Ça, c'est contracté?

M. JÉRÔME MORIN :

3725 En fait, c'est déterminé par Hydro-Québec, j'imagine...

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord.

3730 **M. JÉRÔME MORIN :**

... lorsqu'ils font le versement. Donc, il y a une petite liste de projets sur lesquels la municipalité peut dépenser cet argent-là. Par contre, est-ce que la restauration, je ne sais pas c'est quoi exactement la liste des projets qui est admissible.

3735

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est vraiment déterminé à 100 % ou c'est sujet à discussion avec la municipalité?

3740 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui, bien, en fait, ce que propose monsieur Morin, oui, pourrait être applicable. On pourrait en fait regarder pour vous envoyer une liste de ce qui est applicable aussi, là.

3745 **LE PRÉSIDENT :**

Mais cette liste-là, vous l'établissez de concert avec la municipalité ou de votre propre chef?

3750 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

De concert avec la municipalité.

LE PRÉSIDENT :

3755 D'accord. Parfait. Merci.

Merci, Monsieur Morin.

J'appelle maintenant madame Louise Morand.

3760

Mme LOUISE MORAND

3765 **Mme LOUISE MORAND :**

Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

3770

Je vous entends, mais je ne vous vois pas.

Mme LOUISE MORAND :

3775

Alors, bonjour. Ma caméra n'est pas activable. Voici ma question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

3780

Mme LOUISE MORAND :

Donc, le poste Jean-Jacques-Archambault va rendre possible le développement d'un parc éolien dans Lanaudière et peut-être en Mauricie ou ailleurs. Si on considère la puissance des éoliennes qu'on installe présentement au Québec, qui sont entre 6 et 7 kilowatts, combien de nouvelles éoliennes ce projet permettrait-il d'accueillir?

3785

LE PRÉSIDENT :

Madame Khodamorad, vous avez compris la question?

3790

Oui, je demande à Hydro-Québec de vous répondre, Madame.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, pardon. J'inviterais André Dagenais à venir parler un peu de l'éolien à cet effet-là, le développement éolien par rapport à Jean-Jacques-Archambault.

3795

M. ANDRÉ DAGENAIIS :

Bonjour, Monsieur le Président. Donc, le développement éolien dans le secteur est... on voit qu'il est relativement limité.

3800

En fait, évidemment, partout où il y a du réseau qui peut accueillir de la charge, théoriquement, on serait capable de brancher des parcs éoliens. C'est le même type de réseau qu'on déploie, le type de réseau régional, donc dans ce cas-ci à 120 000 volts.

3805

Donc, d'un point de vue purement théorique, il serait possible de brancher une production

quelconque, que ce soit de l'éolien, du solaire ou n'importe quoi, à la hauteur de la capacité du poste.
3810 Donc, dans ce cas-ci, on parle d'environ 900 000 MVA.

Par contre, il faut qu'il y ait un potentiel de production, il faut que ce soit un potentiel qui soit
intéressant. Donc, oui, ça permet de développer du réseau qui pourrait raccorder de la nouvelle
3815 production. Par contre, il faut qu'il y ait un potentiel. Puis en ce moment, je n'ai pas d'information sur
le potentiel éolien. Puis il n'y a rien, que ce soit annoncé ou non, là, comme parc éolien qui pourrait
s'installer étant... en étant branché au poste Jean-Jacques-Archambault.

LE PRÉSIDENT :

3820 Très bien, merci.

Madame Morand, votre deuxième question?

Mme LOUISE MORAND :

3825 Oui, en fait, c'est dommage, c'était une question en termes de puissance d'électricité
disponible sur ce nouveau poste-là et j'aurais aimé avoir une réponse disant en termes de nombre
d'éoliennes. Là, ce qu'on me dit, c'est qu'on n'a pas d'idée du potentiel éolien. Mais quel que soit le
potentiel éolien, ma question, c'était : combien d'éoliennes on pourrait brancher, étant donné qu'on
3830 a des éoliennes de 6 à 7 kilowatts au Québec? Est-ce que c'est possible de répondre à cette
question?

LE PRÉSIDENT :

3835 Donc, c'est une question théorique, au fond.

Mme LOUISE MORAND :

3840 En fait, c'est parce qu'on dit que présentement, on ne connaît pas le potentiel éolien. Quel que
soit le potentiel, combien d'éoliennes on pourrait brancher? C'est ma question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est une question théorique.

3845

Allez-y, Madame Khodamorad.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, monsieur Dagenais va répondre à cette question.

3850

M. ANDRÉ DAGENAI :

Merci. Bien, pour pouvoir répondre, à savoir si on peut raccorder un parc éolien, j'ai besoin d'une demande de raccordement d'un parc éolien, ce que je n'ai pas dans ce secteur-là. Donc...

3855

Mais d'un point de vue absolument théorique, je veux dire, on a des transformateurs d'une capacité de 900 MVA. Après ça, ça, c'est la puissance apparente. La puissance des éoliennes, madame, je crois qu'elle fait référence à des éoliennes de 6 à 7 mégawatts. Donc, vous pouvez diviser environ 900 par 7 ou 8 et vous aurez une réponse à peu près acceptable, hormis la différence entre la puissance apparente et la puissance réelle.

3860

Est-ce que ça répond à la question?

LE PRÉSIDENT :

3865

Oui, ça répond à la question. D'ailleurs, mon analyste m'a télésoufflé exactement votre réponse. Il a dit : « Bien, c'est à peu près 1 200 mégawatts divisé par 6 mégawatts par éolienne, ça donne à peu près 200 éoliennes. » Voilà.

3870

Alors, Madame, votre deuxième question?

Mme LOUISE MORAND :

3875 Oui, alors, en fait, la question que je me pose, s'il y a des développements éoliens dans
Lanaudière ou ailleurs liés à ce nouveau centre, Hydro-Québec a la responsabilité d'intégrer cette
nouvelle énergie-là. Donc, c'est Hydro-Québec qui paye pour l'équilibrage et le raccordement de la
nouvelle énergie. Et je me demandais, étant donné que les projets éoliens sont privés en partie,
3880 pourquoi est-ce que c'est Hydro-Québec qui en... qui paye la totalité de ces frais-là? Pourquoi
est-ce que ce n'est pas réparti entre les initiateurs?

LE PRÉSIDENT :

3885 Excusez-moi, les... il y a sûrement un arrière-son curieux, possiblement de chez vous, mais
nous avons compris la question quand même.

Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

3890 En fait, juste pour résumer, c'est pourquoi qu'Hydro-Québec paye?

LE PRÉSIDENT :

3895 Pour le branchement éventuel de parcs éoliens, alors que les parcs éoliens sont, pour
plusieurs d'entre eux, de propriétés privées.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

3900 Oui, en fait, Hydro-Québec, en tant qu'institution publique et maître d'œuvre de
développement énergétique, on joue quand même un rôle structurant dans la réalisation de ces
parcs-là. Donc, on est impliqué. Donc, on s'implique pour...

3905 **LE PRÉSIDENT :**

Même quand il s'agit de parcs privés, vous êtes impliqué?

3910 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3915 D'accord.

Alors, vous avez la réponse, Madame Morand.

Mme LOUISE MORAND :

3920

Mais en fait, je n'ai pas la réponse, parce qu'on ne me dit pas pourquoi cette charge-là n'est pas partagée. Pourquoi c'est Hydro-Québec qui est entièrement responsable, alors que les partenaires privés municipaux sont aussi partie prenante et n'ont aucun frais de raccordement? Pourquoi c'est uniquement Hydro-Québec, qui est une société d'État, qui doit payer?

3925

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, je veux bien... J'ai été très gentil, j'ai accepté la première question, même si je la trouvais complètement hors d'ordre. Mais celle-ci est encore plus hors d'ordre. Je vais quand même, malgré tout, essayer une dernière fois d'obtenir une réponse de la part d'Hydro-Québec. Mais sachez que, vraiment, on est totalement à l'extérieur du projet.

3930

Madame Khodamorad?

3935

Mme HARMONY KHODAMORAD :

3940 Oui, j'inviterais André Dagenais... Excusez-moi, Marie-Jacinthe Hemsas, ingénieure en planification.

Mme MARIE-JACINTHE HEMSAS :

3945 Oui, bonjour. Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Mon nom est Marie-Jacinthe Hemsas, je suis ingénieure électrique en conception du réseau principal.

3950 En gros, comme mon collègue l'a dit, il n'y a pas de projet de raccordement d'éoliennes dans cette zone-là. Mais peut-être pour donner un élément de réponse à la question, dans un contexte où le distributeur peut faire un appel d'offres pour de la nouvelle production d'énergie qui peut être éolienne, à ce moment-là, oui, le distributeur va payer pour le raccordement de ces éoliennes, après justement l'appel d'offres.

3955 Mais dans un autre contexte où on peut avoir des demandes de raccordement de producteurs, que ce soit éolien, de n'importe quel type, bien, n'importe quel promoteur ou bien peut-être même du producteur Hydro-Québec, que ce soit centrale hydroélectrique, à ce moment-là, c'est le promoteur qui a fait la demande qui va payer pour le raccordement.

LE PRÉSIDENT :

3960 O.K. Donc, c'est beaucoup plus complet comme information. Merci.

Voilà, Madame Morand. Merci de votre...

Mme LOUISE MORAND :

3965 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3970

... participation. Merci à vous. Merci pour votre participation.

Alors, nous allons devoir arrêter cette deuxième séance et nous la poursuivrons à 7 h ce soir.

3975

Alors, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi et un bon souper.

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JUILLET 2025 À 19 H

3980

Je, soussignée, LAURENCE FILLION, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

3985

ET J'AI SIGNÉ :



3990

Laurence Fillion, s.o.